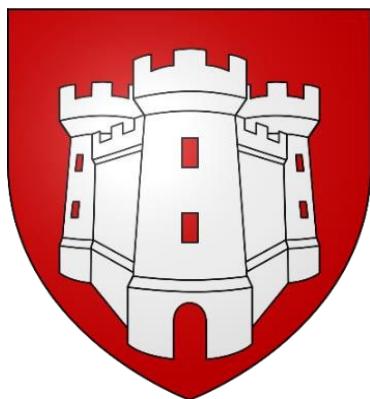


# LOMBERS



## BULLETIN MUNICIPAL 2025



# SOMMAIRE

2 Le Mot du Maire

3 Les Comptes-Rendus des Conseils Municipaux

13 La Vie du Territoire

- 13 Communauté des Communes
- 13 Pôle Territorial Albigeois Bastides

15 La Vie de la Commune

- 15 La Crèche La Passerelle labellisée EcoloCrèche
- 15 L'inauguration de la Micro-Folie
- 16 La mise en place de la Borne de Recharge Electrique
- 16 Les Colonnes Aériennes pour les Déchets Ménagers
- 17 Commission Affaires Scolaires et Ressources Humaines
- 17 Commission Animation
- 18 Commission Travaux, Bâtiments, Voirie et Urbanisme
- 19 Commission Environnement, Développement Durable, Tourisme et Patrimoine
- 20 Commission Sports et Loisirs

22 Bien Vivre à Lombers

24 La Revue de Presse

25 Etapes Gourmandes

27 Nos Entreprises

28 Les Associations Lombersoises

42 Infos Utiles

43 Etat Civil

44 Mémo Pratique

*Bulletin Municipal d'Informations locales gratuit édité par la Mairie de Lombers*

*Directeur de publication : Claude ROQUES – Rédaction : Conseillers municipaux, Associations*

*Maquette : Jennifer LEURS – Photos : Conseillers municipaux, Associations*

*Impression : Studio Alain, Graulhet – Tirage Annuel : 560 Exemplaires*

# Le Mot du Maire



Chers Lombersois et Lombersoises,

Je vous souhaite une bonne année à tous, une bonne année et que tous vos vœux se réalisent.

Si vous voulez une année de prospérité, plantez du blé. Si vous faites des plans sur dix ans, plantez des arbres fruitiers, si vous voulez une vie prospère, faites-vous des amis.

En ce début de nouvelle année, prenez une bonne résolution : renforcez vos anciennes amitiés et ouvrez-vous à de nouvelles relations. Ce sera une année riche pour vous mais aussi pour les autres. Que 2026 soit haut en couleurs, qu'il laisse derrière lui des souvenirs débordant de bonheurs. Ne laissez aucun de vos rêves s'étioler, je sais que vous portez en vous la capacité d'accomplir tout ce que vous désirez alors faites-vous confiance. Le soleil vient de se coucher sur 2025 et il s'apprête à se lever pour 2026, ayez le courage de suivre votre cœur et votre intuition, tout le reste est secondaire, puissiez-vous voir la réalisation de tous vos projets.

Cette année sera la fin de mon engagement en tant que maire.

Je tiens à remercier particulièrement les riverains, bénévoles et paroissiens qui sont venus nettoyer, suite aux travaux, l'église de Saint-Pierre-de-Conils ainsi que les membres du Conseil Municipal. Je remercie également toutes les associations qui œuvrent durant l'année saison après saison pour valoriser notre village un grand merci à elles non sans oublier tout le personnel communal : secrétaire de mairie, agents qui sont des personnes de terrain très polyvalentes effectuant des travaux de plomberie, d'électricité, de maçonnerie, ainsi que la personne dédiée au ménage des divers locaux, le personnel de restauration, celui de la garderie et notre agent qui, en plus du bureau de poste, effectue diverses autres tâches.

Une pensée particulière pour toutes les personnes qui nous ont quittés et pour celles qui luttent contre la maladie.

Bonne et heureuse année et excellente santé à vous toutes et tous

Claude Roques  
Maire de Lombers

# Les Comptes-Rendus des Conseils Municipaux

## **❖ Séance du 13 Février 2025 (30<sup>ème</sup> Conseil Municipal)**

### **Décision du Maire : Virement de crédit pour alimenter les opérations**

Décision N°5 : Opération « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES » et « DIVERS COMMUNE »

<b>Article</b>	<b>Section</b>	<b>Montant</b>	<b>Opération</b>
2031	Investissement	-7000€	376 terrain mas
2135	Investissement	+4000€	381 panneaux photovoltaïques
21318	Investissement	+3000€	368 divers commune

Décision N°6 : Opération « BOULODROME »

<b>Article</b>	<b>Section</b>	<b>Montant</b>	<b>Opération</b>
2031	Investissement	-1000€	376 terrain MAS
2181	Investissement	+1000€	386 Boulo drome

Décision N°7 : Opération « JEU ECOLE »

<b>Article</b>	<b>Section</b>	<b>Montant</b>	<b>Opération</b>
21784	Investissement	+1700€	382-jeux école
2157	Investissement	-1700€	383-voirie 2024

Décision N°8 : Prêt

Enfin de financer l'installation des jeux pour enfants, le city stade, la construction du vestiaire sur le terrain du stade et l'achat de la maison au 2 rue de Bagenac par voie de préemption pour un montant de 86 000€ :

- Souscription d'un prêt relais de 138 000€ au taux fixe de 2.87% sur 3 ans le 12 décembre 2024.
- Souscription d'un prêt moyen terme de 350 000€ à 3.69% sur 20 ans le 12 décembre 2024.

### **Modification du Temps de Travail**

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps non complet afin de répondre à la demande de la poste d'augmenter les horaires d'ouverture au public.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de porter, à compter du 01 mars 2025, de 25.4 à 25.48 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.
- PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **Délibération : Mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de garde**

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le code général de la fonction publique, Le Maire rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi d'agent technique à temps non complet 29.40h/semaine
- La création d'un emploi de d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 29.40h/semaine

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 5 MARS 2025

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

### **Délibération : Crédit d'un emploi permanent de Catégorie C**

Vu le Code Général de la fonction publique (notamment son article L.332-8-2°), Vu la vacance d'emploi N° 081250227000755 sur le rapport de monsieur le Maire et après en avoir délibéré : DECIDE

La création à compter du 1er septembre 2025 d'un emploi au sein de l'école, cantine, ménage, garderie dans le grade d'agent technique à temps non complet, à raison de 15.45 heures hebdomadaires annualisés soit 15.75h centièmes.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-5°.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an renouvelable (maximum 3 ans) compte tenu du besoin.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget. Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

## **Création d'un emploi permanent de rédacteur pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Secrétaire Générale de Mairie relevant du grade de Rédacteur à temps complet. Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Compte tenu de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie selon la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 il convient de créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée : la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet relevant de la catégorie B au service du secrétariat de mairie à compter du 14 février 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, Vu le tableau des emplois, DECIDE :

- D'adopter la proposition du Maire
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **Subvention 2025 : réhabilitation vestiaire en salle de réception**

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet de réhabilitation du vestiaire en salle de réception, le coût prévisionnel est estimé à 261 400€ HT. Ce projet est susceptible de bénéficier de diverses subventions.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 261.400€ HT</b>		
<b>Financeurs</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Pourcentage</b>
DETR	91 490€ ht	35%
Conseil départemental	52 280€ ht	20%
Région	52 280€ ht	20%
<b>Total Financeurs publics</b>	<b>196 050€ ht</b>	<b>75%</b>
Autofinancement	65 350€ ht	25%
<b>Total</b>	<b>261 400€ ht</b>	<b>100%</b>

## **Subvention 2025 : Aménagement du cheminement autour de l'Aire de jeu**

Le Maire informe l'assemblée : suite à l'aménagement sur le terrain du stade de jeux et d'un city stade, la réalisation du cheminement doit être maintenant réaliser pour amener l'accessibilité aux différentes structures. Ce projet est susceptible de bénéficier de diverses subventions.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 27 160€ ht</b>		
<b>Financeurs</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Pourcentage</b>
DETR	9 506€ ht	35%
Conseil départemental	5 432€ ht	20%
Région	5 432€ ht	20%
<b>Total Financeurs publics</b>	<b>20 370€ ht</b>	<b>75%</b>
Autofinancement	6 790€ ht	25%
<b>Total</b>	<b>27 160€ ht</b>	<b>100%</b>

## **Subvention 2025 : Installation de mobilier sur le terrain du stade**

Le Maire informe l'assemblée : afin de finaliser, suite à l'installation du city stade et des jeux, et de rendre le site du stade agréable et fonctionnel pour les usagers il est prévu d'installer du mobilier urbain : tables, bancs, corbeilles à déchets etc. Le montant du devis s'élève à 6163€ HT. Le plan de financement se présente ainsi :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 6163€ ht</b>		
<b>Financeurs</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Pourcentage</b>
DETR-DSIL	2 465.20€ ht	40%
Conseil départemental	1 848.90€ ht	30%
<b>Total Financeurs publics</b>	<b>4 314.10€ ht</b>	<b>70%</b>
Autofinancement	1848.90€ ht	30%
<b>Total</b>	<b>6 163€ ht</b>	<b>100%</b>

## **Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin situé à La Goutinarié**

Le chemin rural situé à « la Goutinarié » longeant les parcelles E82-E83-E871&E66-E86 n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide : de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé à « la Goutinarié », en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ; d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

## **Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin situé Avenue de Saint Pierre**

Le chemin rural situé « avenue de St Pierre » longeant les parcelles B916-B917-B918 n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide : de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé avenue de St Pierre, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ; d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

## **Divers Travaux**

Eglise de St Pierre : Réfection plafond et fissures Entreprise Fernandez josé-81120 LOMBERS pour un montant de 1760€ttc / Remplacement chenaux par Entreprise LLOP-81120 LOMBERS pour un montant de 2581.81€ttc

Voirie : Traversée de route à Aussendes Entreprise CAUSSE TP-81120LOMBERS pour un montant de 5147.28€ttc. Réalisation de la dalle pour accueillir le skate Park par l'Entreprise SUD Environnement 82710 BRESSOLS pour un montant de 12472.80€ttc / Création de zones de croisement dans le chemin des Grèzes par la communauté de communes

Photovoltaïques : branchement de l'installation de la salle des fêtes par ENEDIS montant 629.39€ttc

Divers : Marché public : construction vestiaire et rénovation vestiaire actuel ouverture des plis le 10 mars 2025 WC public : les portes métalliques seront réalisées par EIRL BOURGES-81440 VENES pour un montant de 1368€ttc

## **❖ Séance du 07 Avril 2025 (31<sup>ème</sup> Conseil Municipal)**

### **Vote du Compte de Gestion 2024**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **Vote du Compte Administratif 2024**

Sous la Présidence de Mme BASCOUL Sylvie, 1ère adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT 2024</b>	
<b>DEPENSES 2024</b>	653 742.56
<b>RECETTES 2024</b>	782 234.36
<b>RESULTAT 2024</b>	+128 491.80
<b>EXEDENT REPORTÉ 2023</b>	+101 966.43
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	+230 458.23

**INVESTISSEMENT 2024**

<b>DEPENSES 2024</b>	311 065.25
<b>RECETTES 2024</b>	236 960.34
<b>RESULTAT 2024</b>	- 74 104.91
<b>REPORT 2023</b>	-100 337.57
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	-174 442.48

Hors de la présence de Monsieur Claude ROQUES, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2024.

**Affectation du Résultat**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître

Déficit reporté de la section Investissement de 2023 :	100 337.57
Excédent reporté de la section Fonctionnement de 2023 :	101 966.43
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de 2024 :	74 104.91
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de 2024	128 491.80
Les restes à réaliser	
En dépenses pour un montant de :	585
875.01	
En recettes pour un montant de :	488
000.00	
Le besoin net de la section d'investissement	272 317.49

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	230458.23
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	0

**Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025**

M le Maire de Lombers précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit, soit une hausse de 1% par rapport à 2024 :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	8.23 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	47.17 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	76.22 %

**Subventions aux Associations**

Mme BASCOUL Sylvie présente les propositions de la commission communale des finances pour l'attribution des subventions aux diverses associations.

Plusieurs critères ont été retenus pour l'attribution de ces subventions notamment les futurs projets pour l'année.

Le versement de la subvention est conditionné à la présentation des comptes de résultat de l'association.

Cette subvention est révisée chaque année et varie donc en fonction des besoins évalués et mentionnés.

Nom de l'association	Montant
ADMR LOMBERS	350€
LGM	300€
Anciens combattants Lombers	200€
Association lombersoise de tir	500€
APE val d'Assou	2000€
Association sportive Lombers	400€

Association Pétanque Lombers	0€
------------------------------	----

Croix rouge française	200€
Education populaire/école privée Réalmont	1000€
Foyer laïque éducation permanente	400€
Clé des chants de Lombers	2600€
LSN	1000€
CTAM	50€
APE COLLEGE (5€/enfant)	240€
REALMONT XIII	400€
CAPA	0€
La PASSERELLE	515€
ECOLE occe	2000€
<b>TOTAL</b>	<b>12 155 €</b>

### **Mise en œuvre de la Fongibilité des Crédits**

L'instruction M57 s'appuyant sur l'article L5217-10-6 du CGCT dispose (chapitre2 du titre1 du tome II) que : [...] si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre. Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. [...]

Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles pour chacune des sections.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et Vu l'article L5217-10-6 du CGCT, Le Conseil Municipal, délibère : Monsieur le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :

- 7.5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement
- 7.5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement

### **Budget Communal : vote du Budget 2025**

Chaque conseiller reçoit l'état préparatoire du budget communal.

Mr le Maire, présente à l'assemblée les projets pour 2025 et en commente les chiffres.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 proposé lors de la réunion de la commission des finances comme suit : dépenses et recettes de fonctionnement / dépenses et recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le budget primitif du budget communal 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>770 240.00€</b>	<b>770 240.00€</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 095 871.49€</b>	<b>1 095 871.49€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 866 111.49€</b>	<b>1 866 111.49€</b>

### **Divers**

Une convention entre la compagnie d'assurance AXA et la commune de Lombers a été signée afin que les administrés de la commune bénéficient d'un tarif avantageux auprès de cette compagnie, cette convention n'engage aucunement la collectivité. 5 arbres fruitiers donnés par la SPIE ENTREPRISE vont être plantés sur le parking de l'école.

### **❖ Séance du 25 Avril 2025 (32<sup>ème</sup> Conseil Municipal)**

### **Validation des entreprises suite au marché public lancé pour la construction du vestiaire et la réhabilitation de l'ancien vestiaire**

Vu le code des marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales et l'article L 2122-216° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu L'avis d'appel à concurrence publié le 21 février 2025 relatif à la construction du vestiaire et la réhabilitation de l'ancien vestiaire

Considérant le marché public de travaux relatif à la construction du vestiaire et à la réhabilitation de l'ancien vestiaire.

Considérant le nombre d'offres reçues par lot.

Considérant L'analyse des candidatures et l'examen des offres en date du 15 avril 2025 avec le cabinet d'architecture COUZINIE Tristan, ont permis un classement des offres et l'attribution du marché.

Considérant que tous les lots ont reçu une offre.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

Il est proposé l'attribution du marché, suivant un classement établi d'après les critères d'attribution communs à tous les lots : le prix (50 %), la valeur technique (50 %),

Au vu de cette analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les entreprises du tableau ci-dessous.

**L'opération de travaux a pour objet la construction de vestiaires et d'un espace de réception au stade municipal.**

**ANALYSE DES OFFRES: BASE + PSE  
RECAPITULATION DES OFFRES ECONOMIQUEMENT LES PLUS AVANTAGEUSES (APRES NEGOCIATION)**

N° Lot	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISE PROPOSEE	MONTANT HT GLOBAL	PHASE 01: NOUVEAUX VESTIAIRES	PHASE 02: ESPACE DE RECEPTION
01	Lot 01 – VRD	MAILLET TP	32 743,50 €	32 743,50 €	- €
02	Lot 02 – GROS-ŒUVRE - FACADE	LLOP CONSTRUCTIONS	117 506,07 €	83 110,47 €	34 395,00 €
03	Lot 03 – CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	LLOP CONSTRUCTIONS	44 014,89 €	19 957,28 €	24 057,61 €
04	Lot 04 – MENUISERIES EXTERIEURES ALU	GAYREL	35 000,00 €	17 903,00 €	17 097,00 €
05	Lot 05 – PLATRERIE ISOLATION FAUX-PLAFOND	GARCIA BATIMENT	43 712,30 €	25 595,26 €	18 117,04 €
06	Lot 06 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS	MENUISERIE CABANEL	20 480,92 €	8 262,00 €	12 218,92 €
07	Lot 07 – CARRELAGE FAIENCE	AGC CARRELAGE	54 755,85 €	40 396,40 €	14 359,45 €
08	Lot 08 – PEINTURE	LACOMBE	7 500,00 €	1 285,08 €	6 214,92 €
09	Lot 09 – PLOMBERIE SANITAIRE CVC	SYSTHERMIC 81	71 689,62 €	39 876,46 €	31 813,16 €
10	Lot 10 – ELECTRICITE CFO CFA	JULIEN GASC	56 000,00 €	34 000,00 €	22 000,00 €
			<b>MONTANT TOTAL PROPOSE HT</b>	<b>483 403,15 €</b>	<b>303 129,45 €</b>
					<b>180 273,10 €</b>

Soit écart de : **-4,05% par rapport à l'estimation du Maître d'Œuvre en solution de base**

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le marché public et à accomplir les formalités.

Dit que les travaux se feront en 2 phases et que le lot 10 contient une PSE / Dit que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif.

## **Divers Travaux**

Suite aux travaux dans l'église de St Pierre, il est prévu une journée de nettoyage le samedi 24 mai 2025.

Des actes de vandalisme ont été constatés sur le site du stade, une étude pour installer des caméras va être faite.

Une clôture a été installée sur la voie douce reliant le village au stade afin de sécuriser le côté ruisseau.

Des devis pour le fau cardage ont été demandés, l'entreprise ROQUES Francis/DOVIGO a été retenue.

## **❖ Séance du 23 Juin 2025 (33<sup>ème</sup> Conseil Municipal)**

### **Composition de Conseil Communautaire en vue des élections municipales de 2026**

Monsieur le maire informe l'Assemblée que dans la perspective des élections municipales en 2026, les communes et leur intercommunalité doivent procéder, au plus tard le 31 août 2025, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce délai accordé par la loi permet de rechercher un accord local mais aussi de prendre en compte l'évolution des populations ou des périmètres de l'intercommunalité.

L'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le nombre et la répartition des sièges soient établis en fonction de la population municipale de chaque commune au 1er janvier 2025 :

- soit hors accord local selon la méthode de répartition des sièges de droit commun,
- soit par accord local, à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population totale de celles-ci, avec accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

A titre indicatif, la population municipale totale de la Communauté de Communes au 1er janvier 2025 s'élève à 11 276 habitants. La Commune dont la population est la plus nombreuse est Réalmont qui compte 3 542 habitants soit 31,4 % de la population totale des communes membres.

La répartition de droit commun basée sur un nombre de sièges s'élevant à 29, conduirait à une plus faible représentation de 7 communes membres sur 11.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'accord local propose soit un nombre total de siège à 35 répartis comme suit :

Commune	Population municipale 01/01/2025	Répartition des sièges par commune selon accord local au 01/01/2026
Réalmont	3 542	9
Montredon-Labessonnié	2 080	6
Terre-de-Bancalié	1 728	5
Lomberts	1 090	4
Fauch	604	2
Lamillarié	510	2
Laboutarié	508	2
Poulan-Pouzols	486	2
Orban	337	1
Sieurac	263	1
Arifat	128	1
Total	11 276	35

### **Avis du Conseil Municipal sur l'aliénation des chemins « Bout de Pont » et « La Goutinarié »**

**Chemin de la Goutinarié :** Il est procédé à une enquête publique sur la désaffection, l'aliénation et la cession de la portion de chemin rural situé au lieu-dit la Goutinarié. Compte tenu des courriers des riverains (Mme VASQUEZ, M PALAFFRE, M GAZANIOL) qui stipule que M PALAFFRE souhaite acquérir une portion de chemin le long des parcelles E82-E83-E871 et Mme VASQUEZ la portion située le long de la parcelle E66-E86. Le morceau longeant la parcelle E 67 resterait domaine de la commune afin de permettre aux riverains d'accéder à la parcelle.

Le conseil municipal après avoir délibéré émet un avis favorable à la vente comme indiqué ci-dessus.

**Chemin Bout du pont :** Ce chemin situé le long des parcelles B916-B917-B918 est soumis à une enquête publique pour procéder à son aliénation, M TRINQUE souhaite acquérir une partie de ce chemin.

Le conseil municipal après avoir débattu, émet un avis défavorable car la sortie de l'issue de secours de la salle des fêtes est située sur ce chemin.

### **Choix du prestataire pour la remise en état du chemin allant de St Caprais à la Mouscarié**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le chemin allant de St Caprais à la Mouscarié est très détérioré suite aux orages du début du mois.

Des devis ont été demandés aux entreprises :

- MAILLET TP -LOMBERS pour un montant de 5138.40ttc et effectuant les travaux de curage de fossés et reprofilage sur une longueur 800ml
- CAUSSE TP-LOMBERS pour un montant de 6336ttc et effectuant les travaux de curage de fossés et terrassement sur une longueur 600ml

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité : ATTRIBUE à l'entreprise MAILLET TP le marché pour les travaux du chemin de « St Caprais à la Mouscarié » pour un montant de 5 138.40 ttc, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

### **Choix du prestataire pour le classement des voies communales, le recensement des chemins ruraux et d'exploitation**

Cette délibération sera prise ultérieurement car les devis ne sont pas assez précis.

Des renseignements supplémentaires vont être demandés aux deux prestataires qui nous ont fourni les devis suivants : Société GEOPTIS du groupe la poste pour un montant de 5882 €HT / Olivier TOVO -géomètre pour un montant de 6400€ HT

### **Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir aide agent communal ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, L'assemblée délibérante le conseil municipal

**DECIDE** Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) allant du 3 juillet 2025 au 3 octobre 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

## **Divers**

À la suite d'incivilités constatées sur la commune, un devis a été demandé auprès d'une compagnie spécialisée pour l'installation de caméras : le devis proposé pour la mise en place, la location s'élèverait mensuellement autour de 624€. Une barrière va être installée à l'entrée du stade pour inciter les usagers à utiliser le parking à côté du vestiaire.

## **❖ Séance du 18 Juillet 2025 (34<sup>ème</sup> Conseil Municipal)**

### **Délibération relative à la vente du chemin « Bout du Pont » après enquête publique**

Par délibération en date du 13 février 2025, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de « BOUT DU PONT » en vue de sa cession à la demande de M TRINQUES ;

Par délibération en date du 23 juin 2025 le Conseil Municipal de la commune de LOMBERS a émis un avis défavorable à la demande concernant notamment « la sortie de secours de la salle des fêtes sur le dit chemin ».

Vu le bon déroulement de l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 juin 2025 au 30 juin 2025,

Vu l'observation déposée sur le registre d'enquête publique, par M CADAS Robert qui demande que le seul accès à sa parcelle s'effectue par ce chemin et donc il s'oppose à cette vente,

Vu le rapport d'enquête publique présenté par le Commissaire Enquêteur,

Vu l'avis défavorable du Commissaire Enquêteur concernant ladite enquête publique.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité : - SUIT l'avis du commissaire enquêteur. / - REFUSE la vente du chemin communal, / - DIT que la présence de la sortie de secours de la salle des fêtes sur ce chemin poserait un problème à l'avenir.

### **Délibération portant désaffectation et aliénation du chemin rural « la Goutinarié » après enquête publique**

Par délibération en date du 13 février 2025, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de « LA GOUTINARIE » en vue de sa cession.

Par délibération en date du 23 JUIN 2025 le Conseil Municipal de la commune de LOMBERS a émis un avis favorable à la demande.

L'enquête publique s'est déroulée du 13 juin 2025 au 30 juin 2025 et pour laquelle 2 permanences se sont déroulées le 13 juin 2025 et le 30 juin 2025 à la mairie de LOMBERS.

Vu l'observation a été formulée par M GAZANIOL Marc souhaitant garder l'accès à la parcelle E 69 & E1186 par la départementale N°4 route de Réalmont sur une distance de 60 mètres.

Vu la demande de Mme VASQUEZ souhaite acquérir la portion de chemin qui longe les parcelles E66-E86

Vu la demande de M PALAFFRE souhaite acquérir la portion de chemin qui longe les parcelles E82-E83-E871

Vu que le morceau longeant la parcelle E67 resterait domaine de la commune

Vu le bon déroulement de l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 juin 2025 au 30 juin 2025

Vu les différentes demandes des propriétaires riverains

Vu le rapport d'enquête publique présenté par le Commissaire Enquêteur

Vu l'avis FAVORABLE avec la recommandation du Commissaire Enquêteur concernant la-dite enquête publique

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal décide :

- de désaffecter le chemin rural dit de « la Goutinarié » en vue de sa cession ;

- de fixer le prix de vente dudit chemin à 1€ le m<sup>2</sup> ;

- de faire délimiter les nouvelles propriétés par un acte de bornage

- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenant à leur propriété ;

- Dit que les frais engendrés par cette cession sont à la charge des acquéreurs.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### **Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir entretien ménager des locaux communaux ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; **DECIDE** Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois allant du 28 juillet 2025 au 31 août 2025 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent technique...à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 6 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 366 du grade de recrutement du 1<sup>er</sup> échelon. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

## **Délibération : Création d'un emploi permanent de Catégorie C** **(Annule et remplace DEL2025-3 du 13 février 2025)**

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

Vu la vacance d'emploi N° 081250725000479

Sur le rapport de monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; DECIDE : La création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 d'un emploi au sein de l'école, cantine, ménage, garderie dans le grade d'agent technique à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires soit 23.37h annualisés soit 23.63 centièmes.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-5°.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an renouvelable (maximum 3 ans) compte tenu du besoin.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

## **❖ Séance du 13 Novembre 2025 (35<sup>ème</sup> Conseil Municipal)**

### **Décision du Maire : Opération « Eclairage Public »**

<b>Article</b>	<b>Section</b>	<b>Montant</b>	<b>Opération</b>
2158	Investissement	-1000€	389 WC
2157	Investissement	+1000€	384 ECLAIRAGE PUBLIC

### **Délibération portant modification du temps de travail d'un emploi permanent**

Le Maire expose au conseil municipal la demande d'un agent, souhaitant modifier sa durée hebdomadaire de travail d'agent de maîtrise à temps non complet actuellement de 22 heures hebdomadaires. L'agent évoque des raisons personnelles à ce changement.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de porter, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025, de 22 heures hebdomadaires à 20 heures le temps hebdomadaire de travail de l'emploi d'agent de maîtrise.

### **Adhésion au dispositif de regroupement des certificats d'économies d'énergie au Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) – Territoire d'énergie Tarn – Renouvellement**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34, Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants.

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur.

Vu de la délibération du 19 Juin 2025 du Syndicat Départemental d'énergie du Tarn portant notamment sur l'approbation de la convention jointe en annexe.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie : Le Conseil municipal approuve la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter la Convention entre le SDET et la Commune d'adhésion au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, ainsi que toutes pièces à venir.

### **Constitution d'un groupement de commandes 2026/2029 avec la Communauté de Commune Centre Tarn**

Un groupement de commandes est constitué selon les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

La communauté de commune lors de son conseil communautaire du 5 novembre 2025 a approuvé la constitution d'un groupement de commandes pour la période 2026-2029 avec ses communes membres.

Le groupement de commandes concerne : des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie et des ouvrages d'art 2026-2029

Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer une seule consultation.

Une convention de groupement est jointe à la délibération, elle précise les modalités de fonctionnement du groupement.

La convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes.

Elle est conclue pour une durée de 4 ans.

Après avoir entendu l'exposé, Le conseil municipal décide :

- **De ne pas adhérer** au groupement de commandes pour la période 2026-2029 avec la communauté de commune Centre Tarn.
- Dit que les travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale et des ouvrages d'art communaux pour la période 2026-2029 feront l'objet d'un devis préalable au nom de la commune.

## **Etude de devis**

1. Suite au vandalisme subi sur les câbles électriques des candélabres, « place de la mairie, rue des écoles et avenue de la gare, des devis ont été demandés par M MOREL Christophe auprès de plusieurs entreprises :
  - EIFFAGE -81000 ALBI 10 612.80€ TTC
  - CEGELEC – 81000 ALBI 25 422.60€TTC
  - SPIE cityNetworks -81000 ALBI 21 933.30€ TTC

Le conseil municipal choisit la société EIFFAGE qui transmet la meilleure proposition.

2. La chaudière de la salle des fêtes montre des signes de vétusté, des devis pour son remplacement ont été proposés par la société SPIE Facilities :
  - Changement par des climatiseurs réversibles : 20810.75€ttc
  - Chaudière au gaz 23491.12€ttc
3. Une partie d'un jeu extérieur de l'école « tapis volant » doit être remplacée.
  - Changement des cordes SUD ENVIRONNEMENT -BRESSOLS 801.67€TTC
  - Remplacement intégral du jeu – SUD ENVIRONNEMENT -82 BRESSOLS 1 470.85€ttc

→ Le conseil municipal se prononcera sur ces 2 derniers devis dans un prochain conseil.

## **Divers**

L'association Pétanque Lombersoise organisera une manifestation le week-end du 30 et 31 mai 2026.

L'entreprise RIGAUD Espaces Verts - Lombers a été retenue, son offre s'élevant à 1 664,64 € TTC, et se positionnant comme l'une des mieux placées par rapport à l'offre de Solutions Paysage Réalmont, chiffrée à 3 204 € TTC. L'entreprise assurera la plantation de 46 arbres. La fourniture des arbres sera réalisée par Arbre et Paysage, pour un montant de 2 884,76 € TTC.

L'acquisition d'un système de sonorisation (baffle) pour l'église du village est à l'étude.

M. Yann Roques demande une subvention pour son projet documentaire intitulé « la Seconde Guerre mondiale à Lombers ». Le conseil demande à M. Yann Roques de venir présenter son projet et de prévoir peut-être une diffusion sur Lombers.

Des chocolats seront offerts aux personnes de 80 ans et plus, comme chaque année pour Noël.

**Retrouvez l'ensemble des Comptes-Rendus des Conseils Municipaux sur le Site Internet de Lombers**  
**« <https://www.lombers.fr/> »**



## Communauté de communes Centre Tarn



### Aides à l'Achat d'un récupérateur d'eau



D'avril à juillet, une aide de 60 € sera délivrée aux habitants de Centre Tarn pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie dans les commerces locaux partenaires de l'opération. C'est la Communauté de Communes Centre Tarn (en partenariat avec le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides et l'Agence de l'eau Adour-Garonne) qui accorde cette aide financière pour préserver la ressource en eau, en encourageant les ménages à adopter cet équipement vertueux et source d'économies.

L'aide prend la forme d'un chèque promotionnel, à retirer à la Médiathèque de Montredon-Labessonnié ou à la communauté de communes à Réalmont (un par foyer, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité). Le récupérateur d'eau, d'une valeur minimale de 100 €, doit ensuite être acheté à la Quincaillerie LMM de Montredon-Labessonnié (3895 route de Réalmont) ou à la RAGT de Réalmont (29 Boulevard Charles de Gaulle).

Les bénéficiaires participeront à un atelier sur la préservation de la ressource en eau.

L'opération, menée pour la troisième fois après 2022 et 2025, durera du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2026. Retrouvez toutes les informations sûres :

[www.centretarn.fr](http://www.centretarn.fr) ou au 05 63 79 21 27.

### Pacte territorial entre Ségala et Dadou

Le Pacte Territorial France Rénov' « entre Ségala et Dadou » prend désormais le relais de l'OPAH du Haut Dadou pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans votre projet de rénovation et d'adaptation de votre logement. Concrètement, vous pouvez bénéficier d'aides pour améliorer la performance énergétique de votre habitation ou réaliser des travaux pour aider à l'autonomie des personnes à mobilité réduite.

Ce service est disponible sur les 3 Communautés de communes partenaires de la convention signée avec l'ANAH : la Communauté de Communes Centre Tarn, la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois et la Communauté de Communes Val 81.

Vous pouvez contacter un conseiller et bénéficier de conseils et d'un accompagnement global, neutre et indépendant :

- Par téléphone : 0805 288 392
- Par mail : [conseil.habitat@ccmav.fr](mailto:conseil.habitat@ccmav.fr)
- En vous rendant dans votre espace France Services à Réalmont (2bis boulevard Carnot)

## Pôle Territorial Albigeois-Bastides

### ■■■ A la découverte des pouvoirs de la pierre sèche !

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides s'inscrit dans une volonté de **dynamiser la filière pierre sèche** sur son territoire, en partenariat avec l'association des Artisans Bâtisseurs Pierre Sèche (ABPS), soutenue par le département du Tarn.

En octobre, 2 jours d'initiation « grand public » ont permis à une dizaine de participants de découvrir les techniques de construction et de restauration de murs sur le site de l'église de Larroque, sur la commune du Riols.



Ressource locale, qualité paysagère, refuge biologique naturel... la pierre sèche présente de nombreux avantages et permet de répondre aux défis



contemporains.

### ■■■ Des ateliers pour penser les cours d'école de demain

Lutte contre les surchauffes estivales, réintégration de la biodiversité, gestion des eaux pluviales, bien-être des enfants et des usagers de la cour... la désimperméabilisation et la renaturation des cours d'écoles a tout bon !



En partenariat avec le CAUE du Tarn, le Pôle Territorial a lancé une opération d'accompagnement

groupé des projets des collectivités. Des ateliers avec les différents acteurs de la cour de l'école (équipes éducatives, représentants des parents d'élèves, élus...) permettent de comprendre les usages de la cour et d'identifier les pistes d'amélioration pour une cour d'école plus végétale et plus fraîche.

## ■■■ LEADER donne de l'énergie aux projets !



LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets innovants en milieu rural. Sur notre territoire, il est porté par le Pôle Territorial Albigeois

Bastides.

Un exemple concret de « l'effet LEADER » : La coopérative d'énergie citoyenne **Coop de So** a été créée en 2018. Portée par des bénévoles depuis son origine, l'enjeu était de structurer le fonctionnement et de consolider les actions de la coopérative. En février 2024, la coopérative embauche sa première salariée **grâce à une aide LEADER de 93 444 €** portant sur les trois premières années du contrat. La coopérative peut ainsi développer son parc solaire, sensibiliser et accompagner au mieux les particuliers et collectivités. Pour découvrir leurs actions, c'est ici : <https://www.coopdeso.fr/>

## ■■■ Un « Coup de Pousse » pour 4 initiatives citoyennes !



Sous l'impulsion du réseau « **Bouge Ton Climat** », le Pôle Territorial a lancé en 2025 la 5ème édition

du fonds de soutien « **Coup de Pousse** » qui permet d'accompagner des collectifs citoyens à l'émergence d'actions en faveur de la transition écologique. 4 projets ont été retenus et recevront une subvention allant de 700 € à 2 000€ :

- L'association **Endemic'Amis** à Terre-de-Bancalié, récompensée pour son projet pédagogique « **Outils nature : sur les traces de la faune sauvage !** » afin d'acquérir des supports pédagogiques, concrets, sensoriels et interactifs permettant de mieux comprendre la

faune locale tout en facilitant la transmission de connaissances sur la présence animale dans la nature notamment auprès des jeunes (mallette d'empreintes de la faune sauvage, carnets de reconnaissance avec traces, oiseaux, indices de présence, etc.).

- L'association **L'été de Vaour** soutenue pour son projet de « **Douches solaires mobiles et mutualisables pour le festival et le territoire** ». Ce projet permettra de réduire les consommations en eau et en énergie grâce à une conception sobre et sera aisément déplaçable afin de bénéficier aux différents acteurs culturels et associatifs du territoire au profit de leurs bénévoles, salariés, artistes et prestataires.
- L'association **La Ronce Vivrière** à Penne, récompensée pour son projet « **Achat et installation d'équipements nécessaires au bon fonctionnement des jardins vivriers partagés** » qui permettra d'acquérir du matériel pour compléter les premiers équipements déjà en place sur les jardins vivriers et également répondre à l'arrivée des prochain.es participant.es.
- L'association **Miss Terre** à Sainte Croix, soutenue pour son projet « **Création d'un espace paysager propice à la biodiversité** » qui vise à installer autour des jardins partagés et à proximité du village, un espace où la nature et la biodiversité reprennent leurs droits. Les habitants du village pourront s'y promener, se rencontrer, faire de l'activité physique et se détendre.

Retrouvez une présentation détaillée des projets sur le site du Pôle Territorial : [www.pays-albigeois-bastides.fr](http://www.pays-albigeois-bastides.fr)



■■■ **Abonnez-vous à notre newsletter et restez informé des actualités de vos collectivités**



Rendez-vous sur le site du Pôle Territorial : [www.pays-albigeois-bastides.fr/newsletter](http://www.pays-albigeois-bastides.fr/newsletter)



Retrouvez-nous aussi sur Facebook : [@Pole.Albigeois.Bastides](https://www.facebook.com/Pole.Albigeois.Bastides)

Et découvrez les vidéos de notre chaîne YouTube (Pôle Territorial Albigeois Bastides)

# La Vie de la Commune

## ✓ La Crèche « La Passerelle » labellisée EcoloCrèche



À Lombers, la crèche associative La Passerelle a franchi une nouvelle étape dans son engagement en faveur du développement durable. En effet, déjà engagée depuis 3 ans dans un programme de lutte contre les perturbateurs endocriniens, elle a obtenu en décembre 2024, le label national **ÉcoloCrèche®**. Crée en 2009, ce label récompense les structures de la petite enfance qui s'engagent dans une démarche globale : respect de l'environnement, qualité de l'alimentation et des produits utilisés, gestion raisonnée des déchets, bien-être des enfants et des équipes, et sensibilisation aux gestes écoresponsables. Plusieurs actions ont été mises en place au sein de la structure. « *Notre premier projet a été de remplacer toute la vaisselle en plastique par du verre trempé, raconte la directrice Virginie Mialhe. Les familles se sont mobilisées, ouvrant leurs placards pour nous donner assiettes et verres.* ».

Par la suite, un espace extérieur spécialement pensé pour les bébés a été aménagé. Une nouvelle poussette 4 places, financée grâce au soutien de la mairie et de la

MSA, permet à l'équipe d'emmener le groupe en balade dès que le temps le permet. Ces sorties offrent l'occasion de découvrir les richesses du village : voie verte, jardins partagés, poulailler solidaire, ... autant de lieux qui éveillent les enfants à leur environnement. Les restes alimentaires sont maintenant valorisés en nourrissant les poules d'une voisine, et une grand-mère couturière a confectionné de petits gants lavables pour limiter le gaspillage.

*« Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'engagement de tous, témoigne la directrice. Cette solidarité locale, nous a permis de donner vie à chaque projet et nous motive à continuer dans cette voie. »*

Le 29 avril dernier, l'obtention du label a donné lieu à une célébration festive et conviviale. Après un jeu de piste organisé dans le village, enfants, familles, habitants et élus se sont retrouvés devant la crèche pour l'inauguration d'un panneau en bois en forme d'arbre fixé à la façade, symbole du label obtenu. La fête s'est ensuite poursuivie autour d'un vin d'honneur à la salle des fêtes du village.

Cette labellisation vient conforter l'identité de *La Passerelle* : une crèche ouverte sur son territoire, attentive au bien-être des enfants, et résolument engagée dans la transmission de valeurs durables et solidaires.

## ✓ L'inauguration de la Micro-Folie



L'inauguration officielle de la Micro-Folie Centre-Tarn a eu lieu le 19 juin 2025 à la médiathèque de Lombers. Ce musée numérique itinérant permet de proposer des actions de médiation culturelle avec un écran de projection, des tablettes connectées, des casques de réalité virtuelle et des mallettes pédagogiques. Autour de Jean-Luc Cantaloube, président de la Communauté de communes Centre Tarn, de la vice-présidente en charge de la culture Sylvie Bascoul, du secrétaire général du Préfet du Tarn Sébastien Simoes, les élus locaux et les partenaires du Réseau Intercommunal des Médiathèques Centre Tarn ont pu (re)découvrir cet outil innovant qui rend la culture accessible à tous.

Après des animations à la médiathèque de Lombers pendant la période estivale, la Micro-Folie a repris sa route sur le territoire Centre Tarn, à la rencontre des différents publics et des scolaires, et reviendra prochainement à Lombers. Vous pouvez suivre son actualité sur la page Facebook Micro-Folie Centre Tarn.

## ✓ La mise en place de la Borne de Recharge Electrique

Une première proposition nous avez été faite par le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn. Cette proposition avait été présentée en conseil municipal et refusée par tout le conseil pour une raison financière. En effet le syndicat demandé une participation annuelle de 500 euros sans contrepartie financière.

En 2024 le syndicat a revu sa proposition en nous offrant la possibilité d'avoir la borne gratuitement. Bien sûr nous l'avons acceptée et la borne a été installée et raccordée au réseau électrique. Elle se situe sur la place de la Mairie.

Cette borne fait partie du réseau des bornes installées dans le département et semble donner satisfaction aux utilisateurs qui ne semblent pas très nombreux à ce jour.

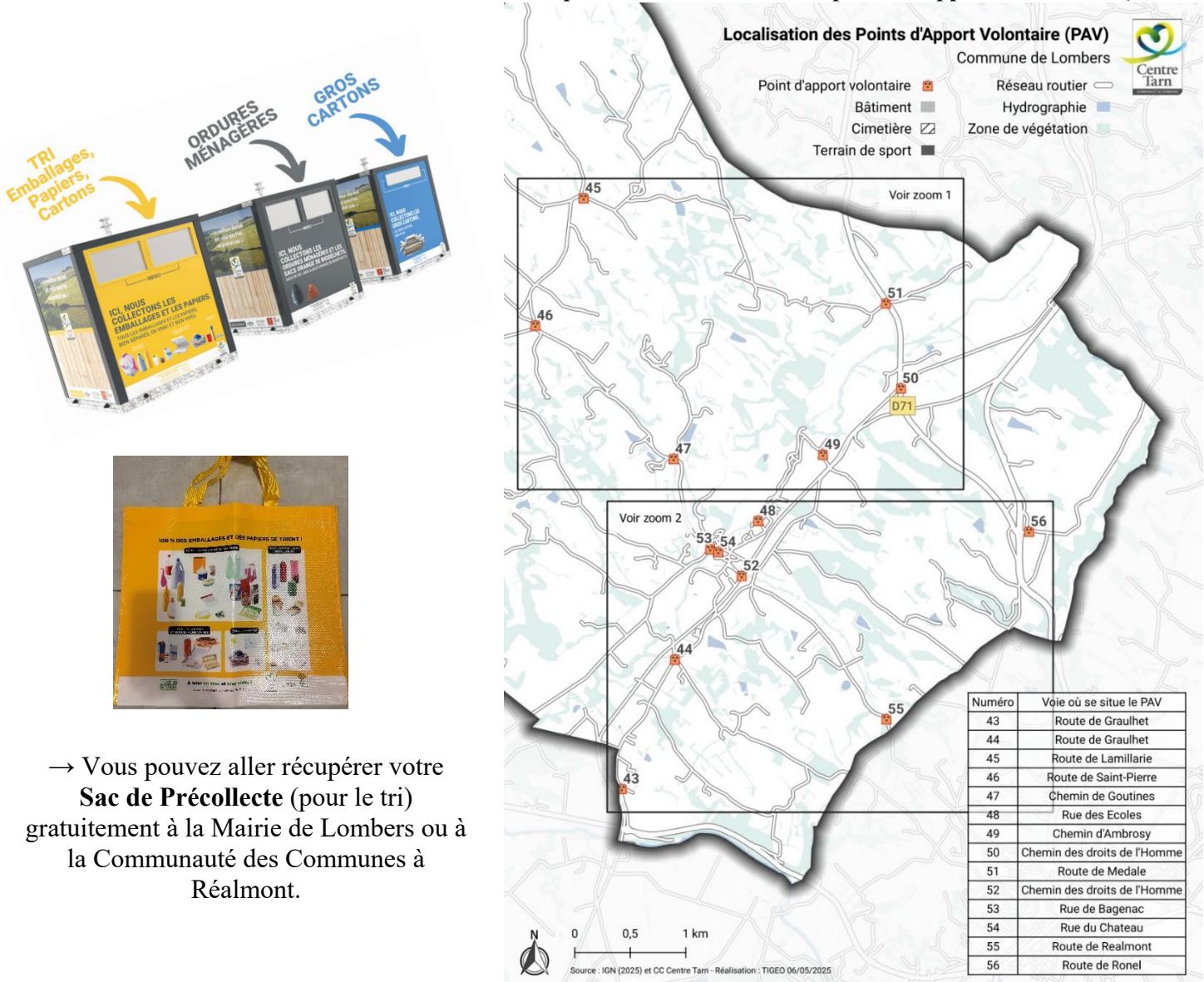
N'ayant pas eu de réunion avec le SDET nous ne pouvons pas vous donner plus de précisions concernant le taux d'utilisation à ce jour, veuillez nous excuser.



## ✓ Les Colonnes Aériennes pour les Déchets Ménagers

Comme vous avez pu le voir, depuis la fin d'année 2025, la Communauté de Communes a modernisé les points de collecte des déchets ménagers : les bacs à roulettes ont été remplacés par des colonnes aériennes.

Plans des emplacements des nouveaux points d'apport volontaires (colonnes)



→ Vous pouvez aller récupérer votre **Sac de Précollecte** (pour le tri) gratuitement à la Mairie de Lombers ou à la Communauté des Communes à Réalmont.

# Commission Affaires Scolaires et Ressources Humaines

L'équipe enseignante est à ce jour composée de 7 enseignantes dont une nouvelle. (Romane Galinié qui fait la décharge de direction d'Odile Grialou)

Les configurations des classes sont les suivantes : PS (7) - MS (9) – GS (8) français Anne Vidou et Hélène Pred'homme : 24 élèves

MS (5) - GS (5) -CP (3) – CE1 (7) occitan Aurélie Aldebert et Hélène Pred'homme : 20 élèves

CP (9) - CE1 (7) français Romane Galinié et Odile Grialou: 16 élèves

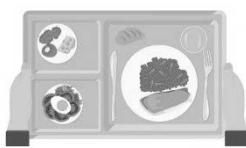
CE2 (7) - CM1 (5) - CM2 (4) occitan Camille

Viarouge Hélène Pred'homme: 17 élèves

CE2 (6) - CM1 (11) - CM2 (8) français Carole

Sagnes : 25 élèves

**Total : 102 élèves sur l'école pour 72 familles, un effectif stable par rapport à l'année dernière.**



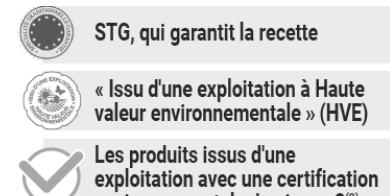
## **CE QUE MANGENT LES ÉLÈVES À LA CANTINE ?**

Les éléments de la loi EGALIM relatifs aux restaurants

collectifs visent principalement à favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Aussi la cantine de Lombers poursuit cet objectif et propose des menus avec des produits durables et de qualité. Les produits entrant dans le décompte sont ceux bénéficiant d'un Signe officiel de Qualité et d'Origine (SIQO) comme les appellations d'origine

protégée (AOP/AOC), le Label Rouge, l'indication géographique protégée (IGP) ou l'agriculture biologique.



Le travail de sourcing mené par les cantinières est efficace, il consiste à identifier les fournisseurs et leur capacité à approvisionner la cantine. Ce travail permet de se fournir auprès de producteurs locaux.

**Prix du repas payé par les parents : 3.70€**

**Nombre d'enfants mangent à la cantine : 97**

**Ce que les enfants pensent des repas de la cantine à Lombers :**



Pour la Commission Affaires Scolaires  
Sylvie Bascoul

## Commission Animation

Composée de : Claude Roques, Bruno Cassar, Nadine Lauberton, Jennifer Leurs, Christiane Enjalbert, Bertrand Puidébois, Grégory Bouet, Cyril Mangenot, Jérôme Alby et Marcelle Lechevanton

L'année a été riche en évènements grâce aux efforts et aux idées innovatrices des bénévoles des différentes associations de la commune. Ils ont en effet travaillé sans relâche pour dynamiser le village renforçant le lien social entre les habitants et favorisant ainsi les échanges entre les différentes générations.

Afin de leur faciliter la diffusion de leurs activités, les membres de la Commission Animation prennent un soin tout particulier à élaborer avec eux le Pense-Pas-Bête outil bien pratique renfermant bon nombre de renseignements qui peuvent s'avérer utiles. La rencontre également des responsables est un moment privilégié afin de prendre le temps d'échanger sur les actions passées, en cours et futures.

La Commission Animation et l'ensemble des membres du Conseil Municipal sont fiers des animations proposées et remercient chaleureusement toutes ces personnes qui donnent de leur temps pour contribuer à

leur succès. Un autre moyen pour les faire connaître, c'est le forum des associations regroupant loisirs et services. La météo des premiers jours de septembre étant favorable, cette année, il s'est déroulé au stade ce qui a permis aux jeunes de pouvoir profiter de l'espace du complexe sportif tout en découvrant aux différents stands les activités proposées. Un apéritif dinatoire est venu clôturer cet après-midi riche de découvertes et de rencontres.

En fin d'année, de nouvelles décos lumières ont été mises en place pour remplacer celles qui ont fait briller, durant des décennies, les yeux d'enfants devenus à leur tour parents...

Ensemble continuons à faire de notre commune un lieu de vie convivial et animé.

**Bonne et heureuse année  
2026**

Pour la commission animation  
Marcelle Lechevanton  
Conseillère Municipale  
déléguée



# Commission Travaux, Bâtiments, Voirie et Urbanisme

Composée de : Bruno Cassar, Jérôme Alby, Vincent Maffre, Marcelle Lechevanton et Marie-Astrid Vrel

De nombreux chantiers ont rythmé l'année 2025 !

Le chantier phare de l'année est la création d'un nouvel espace de loisirs au stade. La première phase de ce projet, prévu sur trois ans, a permis d'aménager un city-stade équipé de buts brésiliens et de paniers de basket, ainsi qu'une aire de jeux et un parcours sportif en bois comprenant balançoire, tourniquet et autres équipements pour enfants.

Ces nouvelles installations, complétées par le boulodrome réalisé en partenariat avec l'association Pétanque Lombersoise, le skate-park et les tables de pique-nique, ont été pensées pour faire de ce site un véritable lieu de loisirs et de rencontres pour l'ensemble des Lombersois.

Afin d'en faciliter l'accès, un cheminement doux reliant le village au stade a été aménagé, incluant une passerelle en bois franchissant le ruisseau de Tincambe. De nouvelles toilettes publiques ont



également été installées à l'arrière de la salle de l'Assou par nos agents municipaux.

## Autres chantiers importants :

- La rénovation de l'éclairage public, avec notamment le remplacement de l'ancien système par des luminaires LED, dans le but de réduire la consommation d'énergie.
- Dans cette même démarche de maîtrise énergétique, les bâtiments de la mairie et de l'ancienne poste ont bénéficié d'une isolation par l'extérieur, et la toiture de la mairie a été entièrement rénovée.



Nos agents municipaux assurent également, tout au long de l'année, les travaux d'entretiens courants des installations communales avec beaucoup d'engagement et de professionnalisme.

	Principales entreprises ayant réalisés les travaux	Montant des travaux	Subvention
<b>Projet espace de loisir</b>			
CITY STADE	SUD ENVIRONNEMENT MAILLET TP	121 397 €	DEPARTEMENT 10% REGION 15000€ DETR 40%
JEU	SUD ENVIRONNEMENT MAILLET TP	59 161 €	
MOBILIER STADE	CHALLENGER	3 702 €	
CHEMINEMENT ENTRE LES JEUX STADE	CAUSSE TP	14 091 €	DSIL35%
VOIE DOUCE VILLAGE -STADE+ PASSERELLE	SUD ENVIRONNEMENT CAUSSE TP	24 996 €	DEPARTEMENT20% DSIL40%
WC STADE	Travaux en régie LLOP CONSTRUCTIONS	7 580 €	
<b>Autres travaux</b>			
INTERIEUR EGLISE ST PIERRE	FERNANDEZ JOSE	1 760 €	DETR400€
ISOLATION EXTERIEUR BATIMENT COMMUNAUX	CLAVEL SARL	43 618 €	DEPARTEMENT 30% DETR30%
TOITURE BATIMENT MAIRIE	CLAVEL SARL	22 929 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	SDET	47 659 €	
INTERPHONE ECOLE	GASC JULIEN	977 €	

Pour la Commission  
Travaux, Bâtiments, Voirie  
et Urbanisme  
Bruno Cassar

# Commission Environnement, Développement Durable, Tourisme et Patrimoine

*Composée de : Cyril Mangenot, Bruno Cassar, Nadine Lauberton, Ambre Soulard, Jérôme Alby et Grégory Bouet*

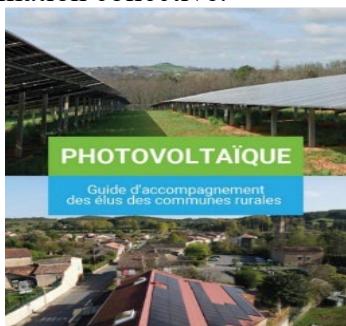
## Photovoltaïque

Cette année est celle du raccordement et du début d'injection de l'énergie produite sur réseau par les deux centrales photovoltaïques. L'installation en autoconsommation collective permet de produire l'électricité sur l'école et la salle des fêtes, qui ont des toitures adaptées, et de la rendre disponible pour les consommations de l'ensemble des compteurs gérés par la mairie. La figure suivante montre la production sur l'école qui est conforme à ce qui était prévu par l'installateur.



Cette réalisation contribue significativement à la maîtrise de nos coûts énergétiques tout en préservant l'environnement.

Fort de cette expérience, un guide a été édité en partenariat par la Communauté des Communes Centre Tarn et présenté lors de plusieurs réunions d'élus organisées par ENEDIS sur tout le territoire du Tarn. Notre commune a ainsi été mise en valeur pour son rôle de précurseur dans le Tarn pour l'autoconsommation collective.



Ce guide est disponible en téléchargement sur le site de la CCCT.

## Jardins partagés

Les jardins partagés de la commune, situés près du cimetière, sont maintenant en place depuis 4 ans. Toujours une très bonne ambiance que ce soit pendant les périodes de jardinage et les périodes de détentes. Cette année, l'espace partagé a encore été amélioré par la récupération et la remise en place d'une serre qui permettra d'accueillir semis et jeunes plants au printemps. Vivement les premières tomates avant l'été.



N'hésitez pas à rejoindre le collectif citoyen en charge des jardins, vous y serez bien accueilli.e que vous soyez expert.e ou novice en jardinage.

## A Lombers, en vélo

Rappel : La mise à disposition pour les habitants de la commune de Lombers de deux vélos électriques de type VTC en prêt gratuit pour une semaine et la prime de 200 euros de la commune pour l'achat d'un vélo musculaire ou à assistance électrique sont toujours disponibles en contactant la Mairie de Lombers. Une belle occasion pour vous Lombersois(es) de considérer le vélo comme un autre moyen de locomotion au quotidien.

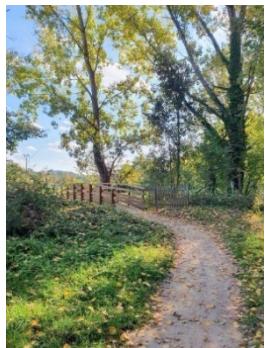


Nous espérons ainsi avoir contribué au développement du village dans le respect de notre environnement.

Pour la commission - Cyril Mangenot Conseiller Municipal délégué

## **Commission Sports et Loisirs**

Composée de : Marie-Astrid Vrel, Bertrand Puidebois, Sylvie Bascoul, Cyril Mangenot, Vincent Maffre, Marcelle Lechevanton et Grégory Bouet



Les travaux d'aménagements de la zone du stade sont presque terminés, vous pouvez dès à présent profiter de l'espace loisir. L'entreprise Sud-Environnement s'est chargée de l'installation des équipements en collaboration avec des entreprises locales, Maillet TP et l'entreprise Causse.

Pour vous y rendre, nous vous invitons à emprunter la nouvelle voie douce au départ du village, impasse du pigeonnier. A pied ou à vélo, longez l'Assou et rejoignez la passerelle qui enjambe le ruisseau Tincambe.



Nous remercions les jeunes du chantier loisir pour la réalisation de cette clôture qui délimite et sécurise le chemin.

L'accès en voiture jusqu'à la salle de l'Assou est désormais limité. Des places de stationnement sont prévues à côté du vestiaire actuel.

Des toilettes extérieures ont été construites à côté de la salle de l'Assou.



Différents équipements vous attendent : aire de jeux et parcours d'agilité pour les enfants de 3 à 12 ans, boulodrome, table de ping-pong, skate park, citystade permettant de jouer au foot et au basket.



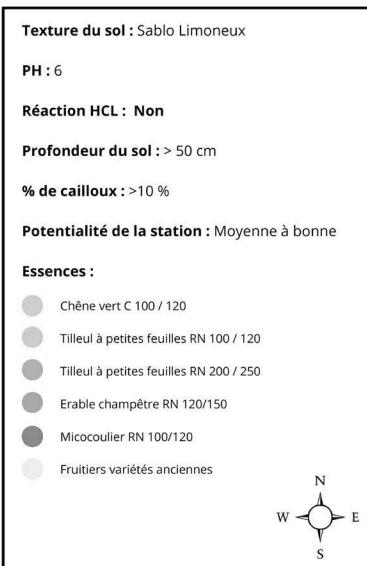
Vous pourrez profiter du cadre et pique-niquer grâce aux bancs et tables installés. Leur place définitive sera déterminée lors de la plantation des arbres qui aura lieu cet hiver avec l'accompagnement de l'Association « *Arbres & Paysages Tarnais* ». Des espèces locales résistantes à la sécheresse estivale ont été choisies.

La construction du nouveau vestiaire a débuté. Le vestiaire existant, vétuste et ne répondant plus aux normes actuelles sera réhabilité en salles des associations et salle de réception.



### ***BIEN VIVRE ENSEMBLE C'EST RESPECTER QUELQUES REGLES :***

- *Jeter ses détritus dans les poubelles*
- *Ramasser les déjections de son chien*
- *Respecter la propreté des toilettes*
- *Signaler à la mairie toute dégradation*



Pour la Commission Sports et Loisirs / Marie-Astrid Vrel

\*\*\*\*\*

## LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Lorsqu'un sol est argileux, il est fortement sensible aux variations de teneur en eau : il se rétracte lorsqu'il y a évaporation en période sèche et gonfle lorsque l'apport en eau est important en période pluvieuse ou humide. C'est le phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA).

Les variations de teneur en eau dans le sol sont lentes, mais peuvent être la cause de mouvements de terrain à l'origine de dommages très importants dans les maisons existantes. Du fait de leurs fondations superficielles, les maisons individuelles sont les constructions les plus vulnérables.

### COMMENT SAVOIR SI MON TERRAIN EST CONCERNÉ ?

Connectez-vous sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) qui permet de faire une recherche par adresse postale.

### QUELS SONT LES CRITÈRES POUR QUE JE BÉNÉFICIE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDES FINANCIÈRES ?

Il s'agit avant tout de prévenir un risque, ainsi les dispositifs d'aide et d'accompagnement ne peuvent être mobilisés dès lors qu'un sinistre est apparu. L'ensemble des critères permettant une aide financière pour une étude sont précis, et fonction de chaque situation particulière.

### QUELS SONT LES TRAVAUX AIDÉS ?

Les travaux éligibles aux subventions concernent avant tout :

- la gestion de l'eau,
- la gestion de la végétation,
- l'imperméabilisation du sol autour de la maison,

et ce afin de stabiliser dans le temps la teneur en eau des sols situés à proximité immédiate des fondations de la maison immédiate des fondations de la maison.

Agir et intervenir en prévention coûte moins cher que les travaux de réparation.

Pour bénéficier d'une information, d'un conseil et d'une orientation efficaces sur ce sujet  
Contactez l'ADIL du Tarn, au 05 63 48 73 80



Nous pouvons vous accompagner  
TARN – Dispositif expérimental 2025-2026

# Bien Vivre à Lombers







## Centre Tarn, le pigeon,

Non loin de la bastide royale de Réalmont, dans le département du Tarn, une spécialité culinaire pas comme les autres est proposée à la dégustation : le pigeon. Un oiseau que l'on découvre ici sous forme d'art de vivre, entre chair tendre et nombreux pigeonniers qui font rimer gastronomie et patrimoine...

PAR VALENTIN ROUSSEL

**U**n sentiment de surprise ? Une sensation d'inconnu ? Mais aussi une bonne dose de curiosité à satisfaire... En Centre Tarn, à cheval entre les briques rouges d'Albi et les premières collines des monts de Lacaune, une tradition gastronomique interpelle depuis toujours et enclenche la machine à questions : l'élevage de pigeons dont la chair est destinée, à terme, à se retrouver sous la lame de nos couteaux. Une spécialité culinaire étonnante au premier abord, mais dont les saveurs laissent rapidement place au plaisir, dans



Elevage des Pigeons du Mont Royal, à Lombers.

un mélange de subtilité et d'élégance. « Pour être tout à fait précis, nous ne parlons pas de pigeon à proprement parler, mais de pigeonneau... un jeune pigeon au plumage fin, explique un expert de l'élevage des Pigeons du Mont Royal, à Lombers. Il est le fruit d'un élevage artisanal et ancestral, où l'authenticité et l'excellence sont les maîtres mots. Ils sont

éllevés à l'air libre et bénéficient également d'une alimentation de choix, avec du blé, du maïs ou du sorgho, en plus d'un complément uniquement végétal pour leur garantir un bon équilibre alimentaire. Sans oublier, évidemment, son habitat. » C'est tout cela qui donne ses lettres de noblesses à cette chair tendre et délicate, se retrouvant sur bon nombre de tables gourmandes, et qui ne demande, finalement, qu'à être découverte. D'autant que le pigeonneau peut se décliner à toutes les sauces, en étant rôti, farci, braisé, mais aussi en étant préparé à la cocotte ou à la broche... ce qui lui donnera, dans toutes ces versions, mille et une saveurs.

### Le circuit des pigeonniers

Mais l'histoire du pigeon dans le Tarn va bien au-delà de ses qualités gustatives, puisque le célèbre oiseau a forgé une partie de l'identité du territoire et de la région, avec la construction d'un patrimoine bâti qui lui est entièrement



Réalmont.

# saveur surprise !

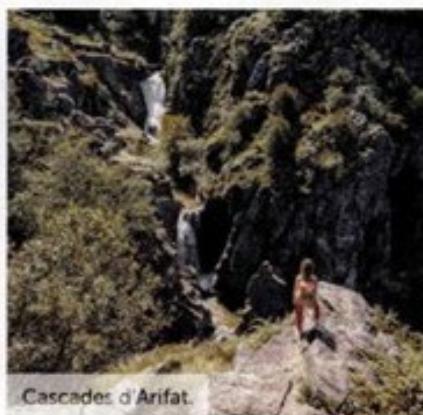


© BURTRAND-NOËL ROCH



Une verrine parmi d'autres en boutique.

© BURTRAND-NOËL ROCH



Cascades d'Arifat.

© ENTREPOLES



Castelroc.

© ENTREPOLES

## À VOIR ET À FAIRE

- Visiter le **musée Le Rêve du Passé**, à Terre-de-Bancalié, entre cuisine reconstituée des années 1920-40 et boulangerie et bureau de poste d'autrefois.
- Se rendre à **Albi**, pour découvrir une cité hors pair, notamment sa splendide cathédrale Sainte-Cécile.
- Découvrir **Lautrec**, un des Plus Beaux Villages de France, berceau de la famille du célèbre peintre et connu pour son célèbre ail rose.
- A l'est du Centre Tarn, les **monts de Lacaune**, entre séances bien-être, randonnées magnifiques, et charcuterie exquises !



© V. BOUTET



Ferme-auberge du Mont Royal.

© V. BOUTET

## ACCUEIL ET STATIONNEMENT

**LOMBERS.** Simple parking avec une dizaine d'emplacements. Services (vidange et eau) gratuits. Ouvert toute l'année. Rue de Bagenac. GPS : (N) 43°48'17"/(E) 2°8'53".

**LAUTREC.** Aire d'une trentaine de places avec services (eau, électricité, vidange). Forfait stationnement + services : 8 €/24 heures. Route de Vielmur-sur-Agout. GPS : (N) 43°42'13"/(E) 2°7'47".

consacré : les pigeonniers. Un homme les connaît sur le bout des doigts. Michel Lucien, stature imposante et voix grave. A force de passion et de patience, il a en effet mis sur pied un musée à la gloire de ces constructions, au sein même de sa demeure familiale, ici-même à Lombers. Référence en la matière, il vous révélera avec précision et anecdotes la grande et la petite histoire qui se cachent derrière ses différentes formes : cylindrique, sur piliers ou encore l'incontournable pied de mulet. « *Nous allons aussi parler de la colombe* », nous dit-il mystérieux, mais sûr de son fait.

Depuis Lombers, le Centre Tarn se découvre également côté nature, avec une bucolique balade sur les rives du lac de Bancalié. Alors que la bastide royale de Réalmont, avec sa place aux couverts, ses ruelles et ses maisons à encorbellement, est un autre immanquable. Tout comme le site médiéval de Castelroc, un lieu pas comme les autres.

# Nos Entreprises

## ➤ Bâtiment – Travaux Publics

### Électricité plomberie

Molinier Laurent multi services 06 79 18 15 39  
BGC Bordes Lionnel 06 12 52 23 41  
Gasc Julien 06 25 86 34 49

### Maçonnerie

Eurl Clavel Cédric 05 63 55 09 53  
Llop Constructions 06 43 24 23 70

### Froid

Eurl Etablissement Martinez 05 63 53 18 73

### Travaux publics

Causse Didier 05 63 55 65 85  
Eurl Maillet Sébastien 05 63 53 10 34

### Menuiserie

Gazaniol Philippe 06 76 35 09 42 **Ordonnancement,**

### Pilotage et Coordination de Chantier

Llop Coordination 05 63 55 68 37

### Plaquiste

Sarl Real Placq 06 89 71 71 60

### Plâtrerie

Fernandez José 09 72 31 65 94

### Sécurité Incendie

Entreprise MDS.S.I. 06 35 51 30 75

### Ingénierie, études techniques

Technilec

### Peinture

Lionel peinture 06 72 38 60 37

## ➤ Agriculture

### Travaux agricoles

Roques Francis 09 77 60 42 78

### Paysan Meunier Boulanger

Roques Jean-François 05 63 45 56 65  
Vente à la ferme le vendredi de 14h30 à  
19h00

### Bovins agriculture biologique

Bascoul Patrick et Aubin 06 76 93 66 34  
Roques Jean-François 05 63 46 09 91

### Bovins agriculture conventionnelle

Ferme Cassar 05 63 45 55 69  
Earl Alby Jérôme 06 85 68 59 15  
Gazaniol Marc 06 73 64 38 17  
Gaec La Poulinenque 06 61 32 96 82

### Volailles œufs

Paulin Gilles 06 52 14 78 17

### Élevage canin

Clavel Cédric 05 63 55 09 53  
Rosique 05 63 45 54 82  
Pradier Brigitte Greniers du Roy 09 63 64 50 83

### Élevage et Pension Equine & Canin

Domaine de la Goutinarié 06 83 77 84 42

### Producteur d'Ail Rose de Lautrec

Vincent Lapeyre 05 63 79 13 99 / 06 66 78 87 52

## ➤ Mécanique – Travaux des métaux

### Carrosserie unités mobiles

Femil 05 63 45 57 27

### Constructions métalliques

Ets Germa Plaine de Balmes 5 63 55 56 10

### Transports

Besson - Zone Artisanale

## ➤ Services aux particuliers

### Coiffeuse à domicile

Gauzens Nathalie 06 83 17 49 00

### Taxi

Bardou Jean-Luc 05 63 45 55 1

### Adduction d'eau potable

Sca Véolia 05 63 55 63 61

### Syndicat du Dadou

05 31 51 10 73

### Messagerie

Sonatra La plaine de Gau Route Vieille d'Albi  
81120 Lombers

### Communication/Evénementiel

Affi Pub Chemin de Gayo 05 63 60 90 77

### Artisanat

Les couteaux de Toine 06 23 66 01 92

Sellerie Equi Cordage 06 26 37 31 92

### Location gîtes - chambres d'hôtes

Bascoul Patrick et Sylvie Merle 06 43 71 96

33 Mas Bernard Racco

Leguevaques Didier 4 impasse de l'Assou

Durand Michel la Teulière

Pefaure Cyril Marin Route de Lamillarié

### Massages

Massage bien-être Chantal Rabino 06 87 36 67 13

Marinett'Ongles 06 37 60 94 78

### Restauration – Alimentation

Les pigeonneaux du Mont-Royal 05 63 45 52 33

Laurier Nicolas sommelier conseil 06 52 66 11 48

Parfaim du Tarn buffets et repas 06 70 42 77 70

Sarl Jimmy's débit de boissons 05 63 46 09

75 Maison Ginestet-Cros

Boulangerie-pâtisserie 05 63 55 53 56

O Pti' Suisse bar brasserie 05 63 56 35 88

Gabino pizza 06 64 46 39 98

Serv-oc-cas vente de viande 05 63 45 55 69

Earl Combet Lapeyre 06 76 20 03 17

O cochonneries tarnaises 06 23 00 01 63

Ô Poulet A Dorer Rôtisserie 06 23 91 54 09

Pass'O'Camion, Food Truck Burgers 07 80 22 31 55

### Santé

Médical services Plaine de Gau 05 63 43 74 00

ERRATUM

## Les Associations Lombersoises

### Changement de Date : Manifestation Médiathèque

L'après-midi "Jeux de société en Famille" organisée par la Médiathèque de Lombers aura lieu le **Dimanche 15 Février 2026 de 14h à 18h** au lieu du Dimanche 22 Février 2026.

Merci de votre compréhension

\*\*\*\*\*

## Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

### **ASSOCIATION ADMR DE LOMBERS-**

#### **LAMILLARIE-DENAT :**

1 av. de St Pierre à LOMBERS (à côté de la Poste) Tél. : 05 63 55 27 68

Mail : [lombers@admrtarn.fr](mailto:lombers@admrtarn.fr)

#### **Assemblée générale septembre 2025**

##### **Changement présidence ADMR Lombers**



L'assemblée générale de l'ADMR Lombers Lamillarié Dénat s'est tenue le vendredi 19 septembre 2025 dans le local de Lombers, en présence de M Raucoules, représentant la fédération, et d'un public nombreux composé de bénévoles, salariées, partenaires du service infirmier et personnes aidées.

Après la présentation des services proposés – maintien de l'autonomie, aide à domicile, garde d'enfants – et des valeurs fondamentales de l'association (solidarité, proximité, respect, universalité), la trésorière a détaillé le rapport financier et la présidente a présenté le rapport d'orientation.

Un ordre du jour a retenu plus particulièrement l'attention, Mme Huchedé Doris Présidente, après 16 ans de bénévolat au sein de l'association ADMR désire pour convenance personnelle arrêter son implication et présente sa démission. Très applaudie, elle a reçu les remerciements chaleureux de l'assemblée pour son engagement et le travail accompli.

Pour lui succéder, deux bénévoles ont choisi de partager la responsabilité : Claudine Cavaillès et Annie Grégoire, élues coprésidentes à l'issue du vote.

L'assemblée a également été l'occasion d'accueillir deux nouveaux bénévoles, Marie-Claude Magné et Claude Delahaye.



*1<sup>er</sup> réseau national et associatif de service à la personne*

M. Raucoules a rappelé dans son intervention, les fonctions et les rôles de l'ADMR, l'importance des bénévoles, des salariées et des coordinatrices de secteur, soulignant le rôle essentiel des aides à domicile pour permettre aux personnes accompagnées de vivre le plus longtemps possible dans leur cadre de vie, et a terminé en précisant que la communication était un vecteur primordial dans le fonctionnement de l'association.

L'assemblée générale s'est achevée autour du verre de l'amitié, fidèle à l'esprit de convivialité qui anime l'ADMR.

#### **Avance immédiate de crédit d'impôts**

##### **Réduction des 50%**

Pour les personnes qui ont besoin d'heures sans prise en charge, il est possible d'obtenir immédiatement la réduction de 50% du montant des interventions. L'ADMR vous propose, à la signature du contrat, le formulaire à compléter pour valider votre demande avec vos coordonnées bancaires pour obtenir le remboursement.

#### **Composition du Bureau 2023 :**

Co-Présidentes : Mme Cavailles Claudine et Mme Grégoire Annie

Trésorière : Mme Monique CAYZAC

Secrétaire : Mme Christiane ENJALBERT

#### **Les fonctions bénévoles :**

Mme Catherine ROBIN : référente qualité

Mme Christiane ENJALBERT : visites aux familles

Mme Annie GREGOIRE : responsable planning

Mr Henri PALOUS : référent téléassistance

Mme Marie Claude Magné

Mme Michelle Muller

M Claude Delahaye

#### **Animations 2026 :**

Loto dimanche 4 janvier 2026 à Dénat.

Loto dimanche 29 mars 2026 à Lamillarié.

Loto dimanche 04 octobre 2026 à Lombers.

La distribution des calendriers aura lieu à partir de début novembre 2025.

# Association Sportive Lombersoise – Football

L'année 2026 sera une année importante pour l'association, en effet le club fêtera ses 50 ans cette année (1976-2026). Nous y reviendrons plus en détails à la fin de cet article.

Pour la partie sportive, comme l'année précédente l'école de foot est associée avec l'entente des côteaux. Les U7 et U9 entraînés par Eric et Rémy s'adonnent à leur sport favori le samedi matin en alternant entraînement et plateaux.

Les U11 évoluaient sur le terrain de Lombers ils étaient encadrés par Boris, Rémy et Daniel.

L'équipe séniors à 7 évoluait en 2ème division, la saison a été marquée par de nombreuses blessures mais l'arrivée de jeunes joueurs au sein du groupe nous a permis de réaliser une bonne saison. Avec un peu plus de réussite nous aurions pu terminer sur le podium. La saison s'est terminée par une journée conviviale avec joueurs, parents et enfants avec repas, jeux et bien sûr petit match de foot. Une belle réussite.

Comme écrit en introduction, cette année marquera les 50 ans du club, tout au long de l'année nous remonterons le temps pour mettre en avant les personnes qui ont permis au club d'avoir une telle longévité. Bien sûr tout n'a pas été toujours facile avec des années où tout aurait pu s'arrêter mais l'abnégation

des joueurs et dirigeants a permis à l'ASL de pouvoir souffler ses 50 bougies.

Sur nos comptes Instagram & Facebook vous trouverez donc des photos d'équipes, des interviews, des anecdotes et pleins d'autres surprises.

Pour terminer nous tenons à remercier la municipalité pour la construction de nouveaux vestiaires. Hasard du calendrier ? Certainement, mais beau cadeau pour les 50 ans.

Président : Daniel Monteiro : 06-21-86-36-51  
Équipes jeunes : Eric Lapeyre : 07-80-48-26-41  
Compte Instagram : as.lombers  
Compte Facebook : AS.Lombers

Le président, les dirigeants et joueurs remercient les supporters, les partenaires ainsi que la municipalité pour les aides et la mise à disposition des installations.

MEILLEURS VŒUX ET BONNE ANNÉE 2026



# Anciens Combattants

Transmettre la mémoire, honorer nos anciens, éveiller les consciences  
L'année 2025 a une nouvelle fois été marquée par la présence fidèle de notre association aux cérémonies patriotiques du 8 mai et du 11 novembre, moments essentiels de recueillement et de transmission du souvenir.

À ces occasions, nous rendons hommage à tous ceux qui ont donné leur vie pour la France, pour la liberté et pour les valeurs de notre République. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui, chaque année, viennent partager ces instants de mémoire à nos côtés.

Au-delà des commémorations, notre engagement s'inscrit également dans un travail de transmission auprès des jeunes générations. Deux fois par an, les anciens combattants de Lombers interviennent auprès des classes de CM2 de l'école publique du village. Lors de notre première rencontre, en novembre, nous présentons divers objets de la Première Guerre mondiale : médailles, casques, drapeaux et documents d'époque. Une vidéo adaptée vient compléter ce moment d'histoire, avant un échange avec les élèves sur le sens du souvenir et du patriotisme. Nous terminons cette rencontre par un moment fort : tous ensemble, enfants, enseignants et anciens combattants, nous chantons la Marseillaise. C'est également l'occasion d'inviter les jeunes volontaires à participer activement à la future cérémonie du 11 novembre.

Notre seconde intervention, au printemps, se déroule en extérieur. Les élèves se rassemblent devant l'école puis se rendent, à pied, jusqu'au monument aux morts du village et à la stèle de René Carayon, assassiné par la Gestapo à Lombers en 1944. Sur ces lieux chargés d'histoire, nous évoquons les événements de la Seconde Guerre mondiale, déposons des fleurs, observons une minute de silence et chantons à nouveau la Marseillaise. Les enfants portent fièrement les drapeaux de notre association, incarnant avec émotion la relève du devoir de mémoire. Avant de nous séparer, nous invitons de nouveaux volontaires à se joindre à la cérémonie du 8 mai suivant.

Ces deux demi-journées sont devenues, au fil des ans, un moment fort et attendu tant pour les anciens combattants que pour les enseignantes et les élèves. L'année 2026 marquera le 10e anniversaire de cette belle initiative de mémoire partagée. Nous adressons nos sincères remerciements à Odile et Carole, ainsi qu'à toute l'équipe pédagogique de l'école publique de Lombers, pour leur accueil toujours chaleureux et amical.

Nous tenons également à saluer et remercier l'association "La Clé des Chants", choristes et musiciens, dont la présence et le talent contribuent grandement à la réussite de nos cérémonies.

Notre gratitude va aussi à la municipalité de Lombers, pour son soutien indéfectible, humain et financier, qui nous permet de poursuivre nos actions au service de la mémoire et de la citoyenneté.

Enfin, nous remercions toutes celles et ceux qui prennent le temps d'assister à nos cérémonies. Ensemble, nous honorons la mémoire de ceux qui sont tombés aux champs d'honneur, pour que nous puissions vivre libres et heureux dans une France belle et fraternelle.

Puissions-nous, en cette année 2026, espérer la fin des conflits et le retour durable de la paix dans les pays meurtris par la guerre. Restons fidèles aux valeurs de notre République : Liberté, Égalité, Fraternité.

Le Président de l'Association des Anciens Combattants de Lombers  
*Cyril Pefaure*



# Lombers Générations Mouvement

*Notre Association, s'adresse aux personnes de tous âges à la recherche d'activités de loisirs ou de simples moments passés avec les autres. A ce jour, elle regroupe 275 adhérents. Elle a pour but de créer, animer et développer les rencontres et liens d'amitié entre ses membres. La cotisation de base s'élève à 20 € pour l'année civile du 1er janvier au 31 décembre. En 2008, la Fédération Générations Mouvement (Aînés Ruraux) a été reconnue d'utilité publique.*

CO PRESIDENCE: Christian HOULES – Lionel BURIDANT

TRESORIERS : Nicole HOULES et Adjoint Guy ANDRIEU

SECRETAIRES : Luce NAYROL, Eliette BOYER, Françoise FONVIEILLE et Claudette ANDRIEU

*Siège : Mairie de LOMBERS*

*Site internet : INTRA MUROS/ Lomers/ Vie locale/Associations/senior/Lomers générations mouvement*

Nous proposons différentes Activités :

- Belote et Jeux de Société

Référents Belote : José 06 19 85 57 06 Claudette, Claude et Colette

Tous les MARDIS de 14h à 17h, organisation de mini-concours interne à la salle des fêtes et/ou pour le plaisir et la convivialité ainsi que Jeux de société (référente Monique).



- La Marche et la Randonnée (3 niveaux) :

Marche (niveau 3) : Référentes : Michèle B et Michèle A ainsi que Monique. Les vendredis après-midi départ 14h place du village côté abribus 3 à 5 km (voie verte Lomers )

Randonnées (niveau 2) : Référents : Guy : 07 51 68 84 62 Luce : 06 30 58 20 91. 7 à 10 km le vendredi matin en été départ 8h ; l'après-midi l'hiver départ 13h 30

Randonnées (niveau 1) : Référentes : Eliette : 06 73 61 36 78 et Françoise : 06 19 81 34 38.

- Distance 9 à 12 km le vendredi matin en été départ 7h30 le vendredi après-midi en hiver départ 13h15.
- Le mardi (environ 2 fois/mois) rando à la journée 16 à 18 km, INSCRIPTION OBLIGATOIRE auprès d'Eliette

- Une rando commune aux niveaux 1 et 2 (1 fois par mois)

Un séjour randonnée est proposé annuellement sur environ 5 jours : PUY de DOME en juin 2025



- Informatique Numérique : gratuit sur présentation carte adhérent LGM / Aralia à Albi en groupe 20h de suivi, rdv 05 63 47 21 22

Il est possible de prendre des cours gratuits individuellement à la Communauté des Communes pour ordi, tablettes, smartphones, en prenant rdv auprès de leur secrétariat et de Sonia Majdi.

- Gym Douce ou Activité Physique Adaptée aux + de 60 ans, le mardi matin 9h : par Cap Atout Âge 81. Ces ateliers payants permettent d'améliorer sa condition physique grâce à des exercices de renforcement musculaire, d'équilibre, de souplesse et d'endurance. (Une 25aine de participants).

Nous proposons des Animations : Repas avec Animations + Goûters, Spectacles à thèmes + Activités de la Fédé du Tarn :

- 9 janvier 2025 : goûter des Vœux avec animation
- Dimanche 09/02/2025 à 14h : LOTO de LGM.
- 13/03/2025 : AG de l'Association avec repas.
- 13/05/2025 : comédies musicales « la belle histoire des comédies musicales » au théâtre d'ALBI
- 16/10/2025 : Repas d'automne sur inscription.

La Fédération départementale propose :

- Concours remue-ménages en mars
- Concours de belote en avril et septembre
- Journée de l'amitié en juin

La Fédération Nationale propose : un Concours de PHOTOS annuel.



## Nous proposons des Voyages et Sorties :

Référentes : Claudette et Michèle en 2025

- 14/04 au 17/04/2025 : Voyage de l'amitié Ile d'OLERON (fédération)
- 24/04/2025 journée audoise CASTELNAUDARY (Fauroux)
- 16 au 21/05/2025 : Lacs Italiens (Fauroux)
- 20/06 au 22/06/2025 : Train de la Mûre (FAUROUX)
- 23/09 au 27/09/2025 : croisière hispanique (fédération)
  - 29/09/2025 au 01/10/2025 : Camargue (fédération)
  - 19/10 au 22/10/2025 : PINEDA DE MAR (fédération)
  - 02/11 au 07/11/2025 : Voyage SURPRISE (fédération)
  - 04/12/2025 : cabaret Le PETIT PARADIS à AGEN (Fauroux).

## *Dates prévues pour 2026 :*

- Mardi 06/01/2026 : reprise belote et Jeux de société
- Jeudi 08/01/2026 : Vœux avec Animation suivis de la galette, gratuit, sur inscriptions
- Mardi 06/01/2026 : reprise de gym douce adaptée
- Dimanche 08/02/2026 : LOTO

## *Voyages 2026 en prévision :*

- 28/04 au 30/04/2026 : PERIGORD NOIR (Fauroux)
- 18/05/ au 23/05/2026 : MAJORQUE PERLE DES BALEARES (Fauroux)
- 18/05/2026 : comédies musicales BELLES BELLES BELLES théâtre d'ALBI

*Bienvenue à tous, et nous vous souhaitons tous nos Vœux de Bonne et Heureuse Année 2026 avec une Bonne Santé.*

*Le Bureau et le CA de L.G.M.*

## **FOYER LAIQUE et COMITE DES FETES**

### **Comité des fêtes**

Cette année nous avons renouvelé la soirée théâtre du vendredi avec la troupe d'Ambres qui nous a présenté leur pièce "Non à l'argent". Ce fut encore une soirée à succès. La fête s'est poursuivie le samedi après-midi par le concours de pétanque organisé par la pétanque lombersoise et le soir avec la bodéga animée par les groupes Farmer boys et 2nd Seven. Nous accueillerons de nouveaux groupes l'année prochaine afin de maintenir un renouvellement d'artistes pour vous faire danser et chanter pour tous les goûts ! Enfin, le dimanche, plus de 70 stands d'exposants ont pris place autour de la fête foraine pour un vide-greniers organisé avec l'APE pour la seconde fois. Cette fête a été une belle réussite encore par l'accueil du public qui s'est déplacé nombreux et la belle ambiance tout au long



Comme vous le savez, chaque événement demande des idées et du monde ! Nous recrutons de nouvelles personnes souhaitant apporter de l'aide lors des événements. **Le comité des fêtes c'est qui ? A quelles fréquences ? Quel âge ?**

C'est une bande de copains qui s'agrandit depuis 2 ans pour se retrouver lors de quelques réunions (environ 5 fois par an) pour organiser la fête de Lombers (5 jours dans l'année) et qui donne un coup de main lors des galas de danse et de judo (1 jour chaque gala). Nous sommes ouverts à toute nouvelle recrue souhaitant s'investir pour le village via notre association.

A partir de 16 ans vous pouvez rejoindre le comité des fêtes ! il n'y a pas d'âge maximum, néanmoins les mineurs de moins de 16 ans peuvent nous rejoindre sous consentement écrit des parents !

Vous pouvez vous rapprocher auprès des membres de l'association pour nous rejoindre ou directement par téléphone via notre président Vincent Lapeyre au 06.66.78.87.52.



de ces 3 jours.

Nous participons aux jeux intervillages organisés par le comité des fêtes de Lamillarié ou rigolade et défis sont à l'honneur.

## Foyer laïque

### ✓ Danse

Les cours de danse sont dispensés par Alice, professeur diplômée d'État.

Vous retrouverez :

- Les mercredis à la salle des fêtes :
  - 11h15-12h15 de 4 à 6 ans
  - 13h15-14h30 de 9 à 11 ans
- Les jeudis à la salle d'activités de l'école :
  - 17h30-18h30 de 7 à 8 ans
  - 18h30-20h à partir de 12 ans pour les adolescents.

L'année s'est terminée par un gala à la salle des fêtes où l'ensemble des élèves ont pu, pour le plus grand plaisir des spectateurs, nous démontrer leurs talents acquis au cours de l'année.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Alice par mail à l'adresse suivante : [alicevidanse@gmail.com](mailto:alicevidanse@gmail.com) ou pour des questions plus administratives, vous pouvez nous joindre à l'adresse suivante : [atelier-danse-lombers@gmail.com](mailto:atelier-danse-lombers@gmail.com).



### ✓ Judo

Les cours sont animés par Marcel qui cette année à obtenu son Certificat de Qualification Professionnelle Judo, nous le félicitons !

Vous retrouverez :

- Les mardis à la salle d'activité de l'école :
  - 17h45-18h20 éveil judo
  - 18h20-19h30 mini poussin et poussin,
  - 18h20-19h50 benjamins, minimes
  - 19h30-21h cadets et juniors
- Les mercredis à la salle d'activité de l'école :
  - 20h-21h30 juniors, seniors et vétérans

La saison a été ponctuée par de nombreuses médailles gagnées par nos jeunes judokas qui ont brillamment

défendu les couleurs Lombersoises lors des compétitions.

Comme la danse, nous avons fini l'année par un gala montrant les performances des judokas des plus petits jusqu'aux adultes. Sensation garantie !

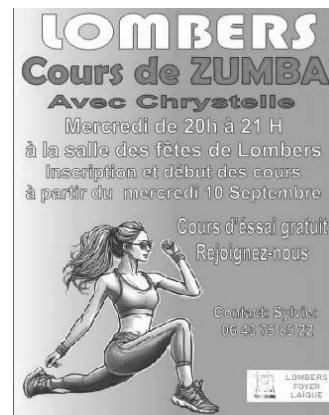
Et si comme eux, vous souhaitez venir découvrir les valeurs de ce sport, contactez Vincent au 06 66 78 87 52 ou au 05.63.79.13.99 (HR).



### ✓ Zumba

Les cours de Zumba sont animés par la dynamique Chrystelle tous les mercredis soir entre 20h et 21h. Ambiance et rythme assurés !

Pour tous renseignements concernant les cours de zumba, vous pouvez joindre Sylvie au 06 43 75 85 22.



**Nous remercions toutes les personnes ayant participé à l'organisation du foyer laïque. Ainsi que la mairie, les entreprises, les particuliers pour les aides financières (sponsors) et bien sûr tous les membres qui œuvrent sans compter pour animer la commune. Les membres du foyer vous souhaitent une belle et heureuse année 2026 et beaucoup de réussite dans chaque association avec bienveillance.**

# Association sportive de tir Lombers Réalmont

La saison 2024-20245 restera une saison placée sous le signe de l'austérité, on note une baisse générale des compétiteurs en plateaux et en cible même les concours amicaux sont moins fréquentés, problèmes économiques devant les hausses vertigineuses des munitions, frais de déplacement, manque de motivation également depuis les années covid.

Malgré cela notre club a été présent dans les différents échelons des compétitions. Nous avons organisé cette saison : Concours amical 10 mètres pistolet et carabine à Réalmont / Ch. départemental FO/SK + Ch. Toran / Ch. régional skeet / Ch. régional Folympique / Amical cible 25 m en juillet avec peu de participants mais organisé de main de maître par notre doyen Robert Martin.

Pour les formations, nous avons organisé un stage de recyclage des initiateurs plateau. Mr Gatimel et JP Toran sont recyclés pour 6 ans. Julien Merviel et Léa Lesne ont fait également la préparation pour la formation d'animateurs à organiser en 2026.

Jean André a également suivi une formation pour la haute pression.

Il est très important de former des cadres diplômés notamment pour encadrer l'école de tir.

JP Toran est promu arbitre national suite aux différentes formations effectuées lors des compétitions nationales.

Nous avons participé à la fête du sport de Réalmont, dommage que celle de Lombers ait eu lieu à la même date, il nous est difficile de nous dédoubler.

Nous félicitons particulièrement les tireurs qui nous ont représenté le club dans les compétitions nationales et internationales, avec de bons résultats :

- **Championnats de France Skeet** : Daniel Barutel Vice-champion de France en senior 3 et Thibault Toran termine dans le peloton en tête en senior 1.
- **En Fosse Olympique** : Julien Merviel, notre seul représentant fait une excellente compétition.
- Participation également de Thibault Toran aux sélections nationales où il devient titulaire de l'équipe de France et à la compétition internationale en Italie où il finit finaliste de la Green Cup 2025.
- Palmarès Sportif : Présentation JP Toran.

Le fonctionnement école de tir de Réalmont a été perturbé cette saison par les travaux de la salle polyvalente ce qui s'est traduit par une forte baisse de l'effectif jeune.

Nous enregistrons un niveau historiquement bas des entraînements plateaux après la baisse enregistrée lors des dernières saisons liées au problèmes covid et les difficultés financières. La FF tir réagit enfin, les assises du plateau vont avoir lieu au CNTS pour trouver une solution à la relance des disciplines plateau et écoles de tir. JP Toran sera notre porte-parole.

Enfin notons la construction toujours en cours par l'ALT d'un pas de tir 100m qui complétera les installations mises à disposition des licenciés de l'ASTLR en catégorie C et après homologation en catégorie B. Il s'agit d'une construction de longue haleine mais qui est en passe d'être terminée grâce au travail de 6 à 7 personnes, merci les 5 vieux et les 2 jeunes.

Une ombre au tableau : cette année encore les orages ont endommagé les installations du skeet et de la FU, les radios commande ainsi que le chemin d'accès au 25/50m. Merci aux vieux qui se sont encore une fois démenés pour réparer.

Suite aux élections du comité directeur du comité départemental, Jean André et JP Toran ont été élus. JP Toran a été également élu à la Ligue Midi-Pyrénées, président de la commission plateaux.

La ligue est maintenant présidée par un Tarnais Marc Siadous du club de la Montagne Noire.

Aux élections de la FF Tir, l'ancienne équipe a été largement battue, le président élu est Mr Senger de la Ligue Alsace.

Avant le bénévolat soulevait des montagnes dans notre club, actuellement même les collines deviennent insurmontables, pas ou peu de bénévoles pour assurer l'entretien du site lors des journées de travail. Ce qui n'est pas sans conséquences car nous devrons à l'avenir avoir recours à des intervenants extérieurs, ce qui se traduira forcément par une hausse des cotisations.

Nous adressons à tous les habitants de Lombers nos meilleurs vœux pour 2026.



# La Clé des Chants



2025 année très riche en projets a démarré sur les chapeaux de roues avec notre participation au Festival Rock 21 à Pratgraussals, événement visant à réunir musique et handicap, expérience unique et inoubliable. Notre soirée "Comédies Musicales", à la salle des fêtes, fin mars, point d'orgue de longs mois de préparatifs a réuni les danseurs de la troupe Takadanser dans le cadre de la pratique handidanse et l'école de musique dans son ensemble, moment là encore exceptionnel, riche d'échanges et de partage.

Au printemps, l'atelier vocal et la chorale Cor'A Son nous ont invités à participer à un après-midi dédié au chant à la salle des fêtes de Parisot ce qui a été un réel plaisir. L'animation de la rencontre des sociétaires du Crédit Agricole a ponctué notre mois de mai juste avant la fête de la musique qui a proposé un programme varié et participatif à un public venu nombreux. Même si la météo n'était pas, elle, vraiment au rendez-vous, les participants, eux, ont bien apprécié ce moment.

L'été est vite passé et la rentrée déjà là, septembre



amenant son lot de nouveautés tant au niveau des intervenants à l'école de musique, banjo et accordéon y sont désormais enseignés, qu'au niveau des animations. Le Forum des associations et des services, qui s'est déroulé au stade cette année, a été l'occasion de présenter non seulement bien sûr les activités de l'école de musique mais également de faire connaissance avec les autres associations de la commune. S'en est suivi Le FestivenTarn à Albi qui a rencontré un franc succès comme à son habitude. Nous sommes toujours aussi fiers de participer à ce festival événement annuel de la Fédération Musicale du Tarn. Notre concert en octobre, nous a permis de faire découvrir l'Orchestre des Jeunes de l'Institut de Musique Orphée de Roquecourbe. Ces temps de rencontre sont toujours très enrichissants à tous les niveaux.



Notre premier apéritif musical "En voix les tapas" avait rencontré un tel succès lors de sa première édition en 2024 qu'il a été décidé de le renouveler en novembre. La chorale l'Autan dirigée par Marie et celle de Parisot par Sonia ainsi que les élèves et les professeurs de la Clé des Chants ont offert un programme divers et varié. L'occasion a été donnée à tous de fêter la Sainte-Cécile, Patronne des musiciens, comme il est de tradition. Notre concert de Noël avec comme invité le Trio Pastelino, fort apprécié du public, est venu clôturer cette année dense en manifestations. Examens de fin d'année pour nos élèves et participation aux cérémonies commémoratives figurent également au calendrier de notre saison.



Nous vous donnons rendez-vous en 2026 pour de nouvelles animations musicales. Si vous aussi, vous souhaitez découvrir ou pratiquer une activité liée à la musique, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons

Un grand merci à toutes celles et ceux qui par leur soutien aident notre association à la promouvoir, à favoriser son développement.

Bonne et heureuse année à toutes et tous

Les membres du bureau de La Clé Des Chants de Lombers





## ULM – Castelvert

Bonjour, le club ULM de Castelvert, regroupant plus d'une quarantaine d'adhérents, vous accueille sur son site qui est à la fois une "base ULM" mais aussi un "aérodrome privé".

Situé à proximité de Saint Pierre-de-Conils, les bénévoles du club vous accueilleront pour vous faire connaître leurs appareils. Si vous souhaitez faire un baptême de l'air, en fonction des conditions météorologiques, vous découvrirez les joies et émotions du vol en ULM.

Toutes ces informations sont disponibles sur notre site : [www.castelvert.com](http://www.castelvert.com).

Outre les vols réguliers de nos membres, nos activités 2025 ont été marquées par :

- la poursuite des baptêmes de l'air et des promenades à la demande toujours en fonction des conditions météorologiques,
- le maintien de l'activité école sur 3 classes d'ULM, pendulaire, autogire, multiaxes.
- un accroissement significatif des heures de location multiaxes par les nouveaux brevetés en quête de balades,



Faits marquant en 2025 :

- participation d'un équipage sur le tour de France ULM jeunes pilotes,
- succès pour la deuxième rencontre - rallye des paramotoristes (35 participants) organisé avec le CORPPO (Comité Organisation Rencontre Pilote Paramoteur Occitanie),
- Des pilotes du club ont pu bénéficier de stages de mécanique,
- participation au forum des associations,
- le 14 septembre, nous avons organisé notre traditionnel rassemblement annuel avec un hommage à notre président Bernard Fabre qui a participé à la vie du club pendant 30 ans.



Par ailleurs, notre club est partenaire de nombreuses associations de la Communauté des communes du Centre Tarn et de la Mairie de Lombers, toujours présente lors de nos manifestations.

Le secrétaire : Saif Mouloud

## Pétanque Lombersoise

L'effectif de l'association augmente chaque année avec à ce jour 43 licenciés, dont 3 féminines. L'ambiance conviviale des compétitions et des entraînements nous permet de prévoir une douzaine de licenciés supplémentaires pour 2026.

Les entraînements ont lieu : mardi, jeudi, samedi après-midi en période hivernale, et : mardi, jeudi après-midi et vendredi soir en période estivale.

L'année 2025 a débuté par les habituels concours de la fête du village en Avril. Nous participons depuis de nombreuses saisons au championnat départemental des clubs vétérans. Bravo aux deux équipes qui évolueront en catégorie supérieure l'an prochain : l'une d'entre elle en première division et qui a été finaliste du championnat vétéran et l'autre équipe en seconde division. Pour les matchs open de l'été les trois équipes engagées se maintiennent dans leur division.

La météo clémente du 17 Mai 2025 a contribué à la réussite de notre projet le plus important de la saison : le Festival Pétanque. Le concours en doublette, le repas sur la place et l'animation par un orchestre local ont fait de cette journée un merveilleux souvenir.

Nous accorderons une mention particulière aux huit joueurs de jeu provençal (variante de la pétanque), finaliste du championnat du Tarn tout récemment fin septembre.

La Pétanque Lombersoise vous souhaite une excellente année 2026





## La Passerelle

### Un lieu d'éveil et de partage au cœur de Lombers



La Passerelle est un véritable lieu de vie où petits et grands se rencontrent, échangent et grandissent ensemble. Animée par une équipe stable de salariés et de bénévoles passionnés, l'association accompagne, depuis 2001, les familles de la Communauté de Communes du Centre Tarn. Elle réunit une crèche et un centre de loisirs, accueillant les enfants de 2 mois et demi à 12 ans. Chaque journée y est une aventure, rythmée par les jeux, les ateliers créatifs, les lectures, la musique, le sport et les découvertes en plein air. Chacun évolue à son rythme, apprend à partager et grandit dans le respect de soi, des autres et de la nature. Cette année, l'association a obtenu le label *ÉcoloCrèche*, décerné par LabelVie. Cette distinction récompense sa démarche en faveur du développement durable et souligne son engagement à placer la qualité d'accueil et le bien-être des enfants, des familles et de professionnelles au cœur de ses actions. La Passerelle propose également, en partenariat avec la CAF, la Communauté des communes Centre Tarn et la MSA, des temps de rencontre et de partage. Ateliers parents-enfants, moments conviviaux et actions de soutien à la parentalité renforcent les liens, accompagnent les familles et permettent à chacun de s'impliquer dans la vie locale et associative.

#### Modalités d'accueil :

- **Crèche** : de 2 mois et demi à 4 ans (20 places) – ouverts du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30
- **Centre de loisirs (ALSH)** : de 3 à 12 ans (30/40 places, 50 lors des grandes vacances) – ouvert les mercredis et vacances scolaires, de 7h30 à 18h30.

#### Contacts :

- Crèche : [creche.lapasserelle@ovh.fr](mailto:creche.lapasserelle@ovh.fr)  
05 63 79 10 83
- ALSH : [adl.lapasserelle@ovh.fr](mailto:adl.lapasserelle@ovh.fr)  
06 52 59 34 96
- Bureau : [bureau.lapasserelle@gmail.com](mailto:bureau.lapasserelle@gmail.com)
- Adresse : 9 place de la mairie 8120 Lombers

#### Informations et actualités :

- Site web :  
<https://lapasserellelombers.wixsite.com/la-passerelle>
- Facebook : La Passerelle de Lombers



## Société de Chasse

La saison 2025-2026 bien avancée permet un premier bilan... Les populations de petit gibier sont plutôt stables, le travail sur le développement de la perdrix rouge semble porter ses premiers fruits. Le travail avec la fédération de chasse, la mise en place de règle de prélèvement et de comptage, la définition de période et des jours de chasse ainsi que l'entretien des agrainions permettent d'aider à la fixation de compagnie. Nous avons pu observer de la reproduction le printemps dernier.

Il est à saluer le travail de piégeage et de régulation des renards, dont les populations importantes peuvent créer une pression sur le petit gibier et engendrer des dégâts sur les élevages et basses cours.

Concernant le grand gibier, le plan de chasse chevreuil est en cours de réalisation avec ces 20 attributions. Des sangliers de passages permettent à l'équipe de se

retrouver dans une bonne ambiance et de profiter de la musique de nos meutes de chiens courants.

Un des événements à venir pour notre association en 2026 consiste en l'organisation d'un concours autour du chien chassant le sanglier. Ce concours vise à mettre en avant les qualités de nos compagnons à remonter une trace artificielle sur une distance d'un kilomètre. Quelques heures plutôt, un traceur à l'aide de chaussure spéciale et d'une peau trainée se sera appliqué à faire ce chemin. Un chien tenu en longe évoluera ensuite accompagné de son maître.

Nous vous attendons donc nombreux, dans une ambiance conviviale, le samedi 4 avril prochain pour découvrir le travail de nos chiens courants.

Nous souhaitons une bonne et heureuse année 2026 à tous les chasseurs, aux propriétaires nous accordant le droit de chasse, aux lombersoises et lombersois ainsi qu'aux différentes personnes que nous avons l'occasion de croiser.

Le Bureau



## LOMBERS

LSN est une association lombersoise dirigée par un joyeux bureau, non composé exclusivement de lombersois soit dit en passant. N'hésitez pas à venir nous rejoindre si vous aimez les réunions intenses et gastronomiques ;-)

Le **burô** (on aime bien adapter l'orthographe, n'en déplaît aux puristes) œuvre toute l'année aux différentes activités de l'association, avec comme point d'orgue l'organisation des **Défis Cathares** le dimanche du 3<sup>ème</sup> week-end complet de Septembre.

## SPORTS

LSN rassemble tous les sportifs souhaitant pratiquer ensemble et dans un esprit de convivialité le VTT, la course à pied et la marche nordique, voire les trois mais pas en même temps sinon c'est compliqué. **Sur la saison 2024-2025, l'association comptait plus de 120 adhérents !**

A l'initiative d'un groupe de coureurs habitués à courir ensemble, LSN a depuis la saison dernière une section trail. Au programme :

- Rendez-vous le dimanche matin à 9h00 pour du trail tout niveau
- Un groupe WhatsApp pour caler d'autres sorties
- Des maillots aux couleurs de LSN pour participer aux courses organisées par d'autres associations

Ainsi pouvez-vous adhérer à : - l'école de VTT pour les jeunes à partir de 6 ans (Cours le samedi)

- à la section Marche Nordique adultes (Séances le dimanche matin)

- au groupe libre VTT adultes (Séances le dimanche matin)

- à la section trail adultes (Séances le dimanche matin) Ou simplement adhérer à titre de soutien ;-)

Bref, il y en a pour tous les âges, tous les goûts, tous les niveaux. **Un seul mot d'ordre : la convivialité.**

## NATURE

Traileurs, marcheurs et vététistes de LSN arpencent assidûment la campagne lombersoise à laquelle nous sommes tant attachés. Et dans le but d'en faire profiter le plus grand nombre, notre association œuvre également à l'ouverture de chemins et à l'entretien des sentiers labelisés FFC dans notre territoire.

Même si la nature lombersoise est assurément la plus belle, LSN propose à ses adhérents des escapades plus lointaines : camps itinérants de l'école VTT, week-end pour les marcheurs nordiques ...

\*\*\*\*



**Zoom sur les 8èmes Défis Cathares : 21/09/2025**

Une fois de plus, nous avons pu compter sur de nombreux participants, malgré une météo désastreuse le matin même !

Une fois de plus, nous avons pu compter sur la mobilisation de nos fidèles bénévoles : ils ont été plus de 100 à œuvrer efficacement et dans la bonne humeur pour que les 8èmes Défis Cathares soient une réussite ! Une fois de plus, nous avons pu compter sur la collaboration des propriétaires privés : en nous accordant un droit de passage ponctuel, ils nous ont permis de proposer des parcours sortant des sentiers battus.

Le bureau de Lombers Sports et Nature remercie chaleureusement les bénévoles sans qui rien n'est possible : cela valait bien un repas au restaurant Carré Sud à Albi le 07/11/2025 à la suite de l'Assemblée Générale !

Au programme des 8èmes Défis Cathares : 3 trails chronométrés (10,18 et 26 km), 2 randonnées pédestres / marche nordique (10 et 15 km), 1 randonnée marche nordique chronométrée (15 km), 3 rando VTT (35, 50 et 60 km), notre épreuve emblématique du relai(s) chronométré (trail 13 km enchaîné avec parcours VTT de 22 km), une course VTT chronométrée réservée aux jeunes de notre école VTT (18 km)

La nouveauté 2025 : une marche nordique chronométrée sur un parcours de 15 km, une animation running pour les 6-11 ans. Tous les participants au « Défis Pitchouns » se sont vu attribuer une jolie médaille en bois, à l'image de nos trophées.

Quelques Chiffres :

**606 Participants** dont : 301 sur les trails – 56 sur le relai Cathare – 108 en rando pédestre et Marche nordique - 29 en marche nordique chronométrée – 63

en rando VTT – 20 Course VTT jeunes (réservé à nos adhérents) – 29 sur le « Défi Pitchouns »

**300 Repas servis**

**101 bénévoles**

**Plus de 50 sponsors**

**Plus de 40 propriétés privées traversées**

**20 mm de pluie qui mouille**

Alors oui la météo (ah cette averse qui a duré toute la matinée...) a dissuadé un certain nombre de venir 😔.

Au final, malgré le temps, la bonne humeur a pris le dessus sur les conditions particulières de circulation sur les chemins. Du coup, il se dit que les absents sont très fâchés contre leur couette et que l'ambiance est un peu tendue au lit ;-)



**Infos supplémentaires : <http://www.lombers-sports-nature.org/>**

**Suivez-nous sur les réseaux sociaux !**



## Contacts

Pour le VTT adultes : **Jérôme Fabriès**, vététiste devant l'éternel → [jerome.fabries@rascol.net](mailto:jerome.fabries@rascol.net) / 06.84.16.67.19

Pour le VTT enfants : **Frédéric Fabriès**, grand gourou de l'école VTT → [frederic.fabries@gmail.com](mailto:frederic.fabries@gmail.com) / 06.85.72.18.79

Pour la Marche Nordique : **Marie-Ange Cabrolier**, en marche envers et contre tout → [marie.lsn@orange.fr](mailto:marie.lsn@orange.fr) / 06.76.94.56.01

Pour le Trail adultes : **Lucas Gilard**, jeune furet affûté → [gillardlucas94@gmail.com](mailto:gillardlucas94@gmail.com) / 06.40.75.47.21

**Toute l'équipe LSN vous souhaite une belle et sportive année 2026**

## Association des Parents d'Elèves du Val d'Assou (APE)

L'association des parents d'élèves du Val d'Assou est une association de parents bénévoles dont un enfant est scolarisé à l'école de Lombers. Ces parents organiseront et participeront à des actions menées tout au long de l'année scolaire, en collaboration avec l'équipe enseignante, dans l'intérêt des enfants. Elle organise aussi des manifestations afin de récolter des fonds et ainsi financer une partie des sorties éducatives et culturelles. Tous les parents de l'école sont aussi actifs, puisque régulièrement sollicités sur ces diverses actions, qui dynamisent la vie scolaire et celle du village.

### ACTIVITES DE L'ANNEE 2024-2025

Café de rentrée 2024 : 1<sup>er</sup> rendez-vous convivial pour le premier jour d'école, afin d'échanger avec les parents, se présenter aux nouveaux arrivants, autour d'un café ou d'un thé.



Noël de l'école le 20 décembre : La fête de noël a débuté le matin par la visite du Père Noël sur une calèche dans l'école avec la distribution de livres, choisis par l'équipe enseignante et offerts par l'APE et d'un chocolat pour chaque enfant. Un spectacle a été offert aux enfants présents, sur deux moments de la journée pour s'adapter aux plus petits et aux plus grands.

Loto de l'école le 02 février 2025 : Organisé par l'APE, il fait souvent salle comble. Le travail fourni en amont sur plusieurs semaines est récompensé par une belle recette, ce qui permettra à l'association de financer un

tiers des sorties scolaires comme elle s'y est engagée.



Carnaval édition 2025 : Le Défilé de carnaval de l'école de Lombers a eu lieu le samedi 08 mars 2025 ! Après une session maquillage proposée par des parents bénévoles dans la salle de motricité, le cortège a animé les rues du village au rythme des jetés de confettis et du char musical, orné cette année d'une magnifique pieuvre bleue géante, construite par les mains des parents bénévoles. La météo n'aura pas permis de brûler la mascotte cette année, et un repas sur réservation a été proposé et servi dans l'enceinte de l'école.



Aide inter associative : Fête du village avec le Foyer Laïque de Lombers : ce dernier est un partenaire fidèle et participe au financement des livres offerts à Noël et cette année encore les parents bénévoles ont prêté main forte sur ce Week end festif : Tournée des gâteaux, préparation et service des repas et aide lors du vide grenier. De plus, l'APE a tenu un stand « vide ta chambre », fourni grâce à l'appel aux dons au sein de

l'école et tenu par des parents volontaires et courageux.

Comme à l'accoutumée, les enseignantes ont répondu présentes sur la journée du dimanche pour la vente de fleurs et ainsi récolter des fonds afin de financer encore les sorties scolaires et ainsi diminuer le reste à charge des familles.

#### Fête de l'école et Kermesse enfants-parents- le 27 et 29 juin 2025 :

Les parents bénévoles ont installé l'estrade sur laquelle les enfants ont pu répéter et présenter leur spectacle de fin d'année ; ils ont également pris part à l'installation de la cour : barnum, toiles tendues pour se protéger du soleil et lumières pour éclairer l'école à la tombée de la nuit.

Le soir de la fête de l'école, un menu sur réservation a été proposé et servi dans l'école : cette année frites et hot dog saucisse ou merguez ont été proposés et les recettes de la buvette ont été, cette année à la hauteur des efforts fournis tout au long de l'année par cette équipe de parents motivés.

Le dimanche, et ce depuis 3 ans déjà, la kermesse enfants/parents est ouverte tout au long de la journée.



Avec l'aide des bénévoles de la Passerelle et surtout grâce à un membre de l'APE, hyperactive au sein des deux associations, une magnifique fête a été offerte aux enfants présents.



Structures gonflables, balade contée sur la voie verte, atelier maquillage et coiffure, tour de calèche dans le village, construction de A à z d'un tangram en bois, fabrication d'un boomerang, autant d'activités gratuites accompagnées de barbe à papa, Mister freeze, crêpes et bonbons, à la vente à la buvette, alors que le déjeuner était un repas partagé, formule appréciée des parents et des enfants.

L'affluence attendue n'était malheureusement pas au rendez-vous, en cause la météo ou la fatigue de fin d'année ; ce qui amène les membres de l'APE à revoir la formule pour l'année 2025/2026.

Grâce à l'investissement de tous les parents de l'école, membres de l'APE ou pas, les sorties scolaires ont pu être financées et les enfants ont pu profiter avec leurs enseignants de moments de découvertes, culturelles et sportives. L'association tient à remercier la municipalité de Lombers ainsi que les généreux donateurs.

Nous remercions les parents, l'équipe enseignante ainsi que les ATSEM et les employées de la mairie qui œuvrent tout au long de l'année auprès de nos enfants pour leur offrir des moments, on l'espère, inoubliables...

#### A noter sur vos agendas pour l'année 2025-2026

**Spectacle de Noël : vendredi 19 décembre 2025**

**Le loto : dimanche 01 février 2026**

**Défilé de carnaval : Week-end du 22 mars 2026**

**Chasse aux œufs et omelette géante : 06 avril 2026**

**Kermesse de fin d'année et fête de l'école :**

**Vendredi 26 juin 2026**



# Jardins familiaux et partagés de la commune de Lombers

Les jardins partagés offrent un espace d'échange et de partage autour du jardinage. Ils sont situés sur un terrain de la mairie, à droite du cimetière.

Nous nous retrouvons, selon la saison et la météo, les mercredis ou jeudis de 17 à 19 heures, pour travailler ensemble et partager un moment de convivialité.

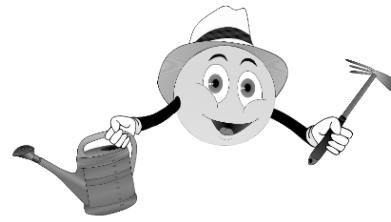
Cette année, nous avons accueilli les jeunes lecteurs de la médiathèque pour une « histoire aux jardins ». Ce fut ensuite le tour des enfants de l'école pour une après-midi découverte et plantation de courges. Un beau moment passé ensemble, à prolonger par la dégustation d'une bonne soupe à la cantine.



Les jardins étaient présents lors du forum des associations qui s'est tenue le 6 Septembre. Notre stand en image !



Cette  
avons  
jardins



année nous  
encore  
amélioré les  
avec la  
récupération

et le montage d'une serre qui va nous permettre de faire des semis et mettre en place des plants plus tôt dans la saison. Un gros travail, toujours dans la bonne humeur.

Elle a été installée juste avant le traditionnel repas des courges (récolte des jardins partagés) avec au menu, soupe de courges, tarte aux courges et au miel, farçous aux courges, purée de... , cannelets et bien sûr le mesturet du Tarn.



Encore une belle année aux jardins.

Que vous soyez totalement novice en jardinage, férus(e) en la matière, disponible pour quelques heures de travail pour soutenir le projet, **vous êtes plus que bienvenu(e)s pour rejoindre notre collectif citoyen et participer aux jardins ou réserver une parcelle individuelle.**

**Contact :** Cyril Mangenot 06 31 19 00 16  
[cmangenot81@gmail.com](mailto:cmangenot81@gmail.com)

# Infos Utiles

## **Carte électorale perdue**



La carte électorale (appelée *carte d'électeur*) est un document prouvant votre inscription sur la liste électorale de la commune. Il y est notamment indiqué l'adresse de votre bureau de vote.

Le jour du vote, vous devez présenter votre carte électorale au bureau de vote. Mais si vous ne l'avez plus, vous pouvez voter en présentant uniquement une pièce d'identité.

La carte est valable jusqu'à son remplacement par la suivante.

Les nouvelles cartes sont établies lors des opérations de refonte des listes électorales, en général tous les 3 à 5 ans.

Pour remplacer votre carte, vous pouvez obtenir une *attestation d'inscription sur la liste électorale*. Pour cela, vous pouvez la télécharger à l'aide de

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

ou en faire la demande à la mairie de la commune où vous êtes inscrit.

Au moment du vote, vous pourrez présenter cette attestation à votre bureau de vote.

Les élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2026**.

## **L'info dans votre poche avec IntraMuros**

Les 11 communes de Centre Tarn sont sur l'application IntraMuros. Téléchargez-la sur votre smartphone (QR code ci-dessous) et sélectionnez votre commune. Vous y trouverez l'agenda des événements, les actualités municipales et intercommunales, les services, l'annuaire des commerces, associations, lieux culturels, écoles... Vous recevrez des notifications pour les informations importantes qui vous intéressent.

C'est un moyen simple de recevoir uniquement les renseignements qui nous concernent, sans avoir à aller les chercher en ligne. Réactive et avec une entrée personnalisée, l'application peut s'avérer très utile pour des messages instantanés ou des urgences (coupures d'électricité, travaux, événements...). Pour les communes qui n'ont pas de site internet, nettement majoritaires en Centre Tarn, la page IntraMuros, également consultable depuis un ordinateur (intramuros.org), fait office de site



internet. Près de 800 personnes l'ont déjà adoptée dans la communauté de communes. Et vous ?



# Etat Civil

La Municipalité souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune.



**AÏSSANI** Fatima et **ROULAND** Julien le 21/06/2025 La Carayrolle  
**MORTELETTE** Isabelle et **BOYER** Alain le 23/08/2025 La Goutinarié



**CALMES** Adonys né à Albi le 30/01/2025 8 rue de Bagenac  
**MAZARS** Charles né à Albi le 16/04/2025 5 rue de la Porte Neuve



**GAUTHIER** Eliane, née JACQMAIN le 13/07/1949 12 Lotissement la Borie Basse, le 13/01/2025  
**COMBES** Paulette, née TAILLEFER le 23/10/1929 Naudou, le 15/01/2025  
**ALBY** Marie-Rose, née CALVET le 13/12/1938 Charlard, le 07/03/2025  
**FONTAINE** Maurice, né le 10/03/1931 Belsolei, le 31/03/2025  
**BOYER** René, né le 16/04/1935 4981 Route de Graulhet le 17/02/2025  
**SUDRE** Jean, né le 25/03/1936 Lou Vignou, le 10/05/2025  
**FABRE** Odette, née VIGUIER le 06/01/1935 La Goutinarié, le 27/08/2025  
**PALAFFRE** Geneviève, veuve BAGES née le 01/01/1937 Brignols, le 10/10/2025  
**CASTAN** Lucette, veuve SAYSSAC née le 26/08/1928 La Cape, le 21/10/2025  
**CAUSSE** Yves, né le 24/05/1948 Chemin d'Ambrozy, le 02/11/2025  
**RIVALS** Georges, né le 06/02/1939 Réalmont, le 23/11/2025  
**IMART** Didier, né le 13/05/1949 L'Oulmié, le 23/11/2025

## **In memoriam** « **Yves Causse** »

À travers ces quelques lignes, la municipalité de Lombers souhaite rendre hommage à celui qui fut Conseiller Municipal de 1983 à 1989.

Homme passionné, animé par le sens du service aux autres, très investi dans tout ce qu'il entreprenait, Yves avait l'art de cultiver non seulement ses terres mais aussi l'amitié, toujours prêt à rendre service.

Impliqué dans le monde associatif, au club de foot, il faisait partie de ceux qui amenaient les jeunes joueurs en déplacement, n'hésitant pas à participer à la pose des câbles électriques pour l'éclairage du stade. Passionné de nature et de chasse, il occupait le poste de secrétaire au sein de l'association de chasse Lombers/St-Pierre-de-Conils.

Mr le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal adressent à son épouse, à ses enfants, à ses petits-enfants et arrières petits-enfants, à sa famille ainsi qu'à ses proches leurs très sincères condoléances.

# Mémo Pratique

Site Internet de la Commune de Lombers :

<https://www.lombers.fr/>

## MAIRIE DE LOMBERS

[mairie.lombers@wanadoo.fr](mailto:mairie.lombers@wanadoo.fr) 05

63 55 53 08

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi de 13h30 à 17h30

Mercredi de 08h à 12h

Vendredi de 13h30 à 18h30

→ Permanences du Maire sur rendez-vous

## ÉCOLE

Directrice : 05 63 55 53 21

## GARDERIE

05 63 55 53 21

Horaires 7h30 à 8h45 et 16h45 à 18h30 précises

## LOCAL JEUNE

(pour les jeunes à partir de la 6ème)

[jeunesse@centretarn.fr](mailto:jeunesse@centretarn.fr)

Ouvert le Mercredi de 14h à 18h en période

scolaire

05 63 60 44 28 / 06 76 03 50 60

## CONTACTEZ VOS ÉLUS

Maire - Claude Roques 06 71 65 39 73

1<sup>ère</sup> adjointe - Sylvie Bascoul 06 43 71 96 33

2<sup>ème</sup> adjoint - Bruno Cassar 06 74 82 32 28

3<sup>ème</sup> adjointe - Christiane Enjalbert 06 72 35 71 95

## LA POSTE

05 63 55 53 00

Jours et horaires d'ouverture :

de 13h25 à 16h les lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 17h30 à 19h10 le jeudi.

Fermée les mercredi, samedi et dimanche.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2 bis Boulevard Carnot, 81120 Réalmont

05 63 79 21 27

## CRÈCHE - CENTRE DE LOISIRS

Association La Passerelle, Place de la mairie

05 63 79 10 83

## MÉDIATHÈQUE

2 rue de la porte neuve - 05 31 81 95 64

Jours et horaires d'ouverture

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Samedi de 10h à 12h

## DÉCHÈTERIE

Déchetterie de Réalmont - Zone de la Prade / 81120 Réalmont

05 63 55 60 68

Ouvert du Mardi au Samedi de 9h à 12h et 14h à 18h.

(Fermé le Lundi, le Dimanche et Jours Fériés)



## Invitation aux Vœux 2026



Le Maire et son Conseil Municipal, vous souhaitent une Bonne Année 2026,  
et vous invitent à la Cérémonie des Vœux qui aura lieu :

**Le Samedi 17 Janvier 2026 à partir de 18h  
à la Salle des Fêtes de Lombers.**

Ce sera l'occasion de partager un moment convivial  
avec les nouveaux arrivants sur la commune.

Claude Roques

